

Rapport annuel 2012



Notre histoire

PLUS DE 90 ANS DE TRADITION ET D'INNOVATION

Une entreprise française ancrée à Saint-Etienne depuis plus d'un siècle, dédiée au forgeage des outils et aux métiers de la réparation et de la construction.... ainsi va l'histoire de SAM depuis **1906**, époque où la France est une vraie puissance financière qui connaît le premier excédent de la balance commerciale depuis 25 ans, grâce aux exportations automobiles.

Ingénieur des Mines, **François Blanc** revient des Balkans où il a participé au développement du chemin de fer. Il prend la décision de créer les Forges Stéphanoises sur le site du Marais à Saint-Étienne, un terrain jouxtant déjà le stade Geoffroy-Guichard. Esprit libre qui débat des grands enjeux économiques mais aussi sociaux de son époque avec les hommes politiques du moment, François Blanc est un visionnaire.

Si la guerre interrompt momentanément la fièvre de fabrication des produits non militaires, elle reprend de plus belle à la forge au sortir du conflit lorsque le fondateur, impressionné par la qualité de l'outillage utilisé par l'armée américaine venue épauler les Alliés, décide de se diversifier en consacrant une partie de sa production à la **fabrication d'outillage à main**, forgé. C'est en **1921** qu'il dépose la **marque SAM** ; un nom qui n'est pas du tout un quelconque acronyme comme il est permis de le penser ; cette identité forte, dynamique, en trois lettres, qui va devenir une marque pour le siècle, est tout simplement un hommage rendu à l'« Oncle SAM ». Clin d'œil à l'Amérique chère à François Blanc...

Le coupe-boulon sera son emblème. Même s'il a subi au fil des années de nombreuses retouches tant sur le plan technique, technologique que cosmétique, celui-ci reste encore aujourd'hui l'outil fétiche de la marque.

À la mort de François, en 1927, c'est un de ses frères, **Félicien Blanc** qui reprend le flambeau. C'est à lui que l'on doit la mise en place de la **"garantie à vie"**, une avancée dans le domaine de l'outillage professionnel qui permet d'échanger gratuitement toute pièce reconnue défectueuse.

Son neveu lui succède en 1961 ; ingénieur des Mines, comme le fondateur dont il est en fait le gendre, **Pierre Blanc** sera l'instigateur du rapprochement de SAM Outillage avec Lauravia, une société spécialisée dans le matériel d'équipement de garage. Cette fusion s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme d'expansion qui va permettre de développer les études et recherches, et accroître l'expansion de la marque SAM à l'international.

Pierre Blanc en profite pour former à son tour son neveu, **Michel Blanc**, diplômé de l'Ecole Centrale, qui prendra finalement la présidence des Forges Stéphanoises en 1972, suite au son décès accidentel de son prédécesseur. Sous sa présidence, l'activité forge et estampage se dissocie de celle de l'outillage à main, au point que SAM Outillage s'arroge la totalité du site historique de Saint-Étienne qui s'est considérablement étendu depuis l'origine. En 2001, la scission est définitivement consommée : SAM Outillage peut évoluer indépendamment de la stratégie de sa maison mère, les Forges Stéphanoises.

En 2004, **Noël Guichard**, qui a fait toute sa carrière dans l'entreprise, reprend la présidence de SAM Outillage. Ancien responsable de la production, il a également supervisé l'implantation d'une usine nationale d'outillage à main au Chili dans les années 1970. S'il est, jusqu'à présent, le seul patron à ne pas être issu de la famille fondatrice, il en épouse en revanche toutes les valeurs et il n'aura de cesse de les perpétuer durant sa présidence. On lui doit, entre autres, la nouvelle signature des outils SAM Outillage, car au-delà de leur fonctionnalité, les outils doivent séduire autant par la vue que par le toucher.

Fin 2011, alors que la marque fête ses 90 ans, Noël Guichard passe la main à deux arrière-petits-fils du fondateur : **Olivier Blanc** en qualité de directeur général et à son cousin, **Frédéric Champavère**, qui, à 55 ans, reprend la présidence de la société, après avoir fait une carrière internationale dans l'industrie pharmaceutique. Ensemble, ils lancent le plan stratégique **"Cap 100"** qui doit permettre à SAM Outillage de développer son chiffre d'affaires pour répondre à son ambition : être le premier fabricant français d'outillage à main. L'année 2011 sera ainsi marquée par le rachat de deux sociétés : **PTS** à Paris, spécialisée dans l'outillage pneumatique pour la maintenance automobile et **Rodac**, société hollandaise leader dans son pays, spécialiste également des outils pneumatiques...objectif affiché : développer les synergies commerciales pour devenir à l'avenir un acteur international majeur dans l'outillage pneumatique. Plus récemment enfin, en janvier 2013, le Groupe SAM a renforcé son outil industriel et sa vocation de fabricant français avec l'acquisition du fonds de commerce d'un atelier de tôlerie industrielle, partenaire de longue date du Groupe, afin de mieux maîtriser la conception et la production de ses outils de rangement (servantes, présentoirs, boîtes à outils, panneaux...)

Le mot du Président

2012 restera une année très contrastée pour SAM au cours de laquelle nous avons enregistré un chiffre d'affaires en croissance de près de 20%, le portant ainsi à 39 M€, grâce, en particulier, aux opérations de croissance externe réalisées mi et fin 2011 (PTS et Rodac) ainsi qu'à un important marché à l'export que nous avons été capables de traiter sur le second semestre.

La conjoncture économique difficile particulièrement sensible au second trimestre ainsi qu'à la fin de l'année ne nous a pas permis de tirer tout le profit de ces acquisitions sur notre activité traditionnelle.

- L'intégration de PTS sur notre site de Saint-Étienne au premier trimestre 2012 nous a permis de réaliser les synergies de coûts escomptées et d'améliorer sensiblement le taux de satisfaction client de cette nouvelle entité. Notre centre logistique gère dorénavant plus de 9000 références, confortant ainsi notre position d'acteur généraliste, voire multi spécialiste, sur notre marché de l'outillage à main professionnel.
- En ce qui concerne Rodac, plusieurs réflexions sont en cours tant pour optimiser nos opérations au Benelux que pour profiter de l'implantation de cette acquisition sur les pays d'Europe du Nord et dont nous devrions recueillir les fruits en 2013.

La poursuite de la gestion rigoureuse et des procédures d'engagement de nos dépenses ainsi que le suivi scrupuleux et les actions ciblées sur les composantes de notre BFR, nous a permis d'enregistrer un résultat opérationnel plus conforme à nos données historiques et de renouer avec un résultat net légèrement positif à 259 k€.

Néanmoins, les incertitudes générées par la persistance d'une conjoncture économique décidément très compliquée ainsi que notre volonté de poursuivre la mise en place de notre plan stratégique, indispensable pour assurer le développement de votre entreprise et nécessitant la mobilisation de ses ressources, nous ont conduit à proposer de ramener le dividende par action à 0,60 € cette année.

En 2013, et dans un contexte très morose, nous poursuivons la mise en place de notre stratégie et avons d'ores et déjà fait l'acquisition d'un atelier de tôlerie à Vendargues, près de Montpellier dont les compétences nous permettent de nous renforcer sur le segment des meubles et éléments de rangement que nous avons identifié comme stratégique et en particulier de nous approprier la fabrication des servantes d'outillage.

D'autres opportunités de croissance externe continuent à être étudiées afin de consolider notre offre de produits plus techniques et technologiques et de nourrir ainsi notre objectif de devenir incontournable vis-à-vis de nos clients à horizon de cinq ans.

La restructuration de nos ateliers de production et en particulier la focalisation sur cinq lignes principales de fabrication est en cours de finalisation. Elle nous permettra de bénéficier de notables économies d'échelle tout en conservant voire étoffant notre savoir-faire de fabricant qui nous permet de toujours rester à l'affût des améliorations à apporter à nos outils, là encore source de fidélisation de nos clients.

Les importants efforts et investissements de R&D menés depuis deux ans nous ont permis de déposer de nombreux brevets et de renouer ainsi avec la capacité d'innovation légendaire de SAM et de parfaitement illustrer le savant mélange de tradition et d'innovation qui fait notre force depuis près d'un siècle.

Dès cette année, nous aurons ainsi l'occasion de proposer à nos clients utilisateurs deux innovations majeures qui répondent à des besoins non encore satisfaits à ce jour.

Plus que jamais la satisfaction des besoins de nos clients est au centre de nos préoccupations et de celles de l'ensemble des collaborateurs de SAM qui demeurent notre principal atout pour relever les défis de demain.

Frédéric CHAMPAVERE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

Société anonyme au capital de 7 407 543 € soumise à la législation française et inscrite au compartiment C du marché d'EURONEXT PARIS

Siège social : 60, boulevard Thiers – B.P 10528 – 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - France
Tél : (33) 04 77 92 13 13 - Fax : (33) 04 77 92 13 28
Web : www.sam-actionnaires.com - e-mail : actionnaires@sam-outillage.com

R.C.S Saint-Etienne 433 925 344 - N° SIRET 433 925 344 00015 – Code APE 6420 Z
Code Valeur ISIN FR0000044497 – Code TVA FR 57 433 925 344

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la société ou sur son site internet, sur lequel figure également les précédents rapports financiers concernant les exercices 2004 à 2011.

SOMMAIRE

	PAGES		PAGES		PAGES
Notre histoire		Données boursières	22	Résultats de la société	
Le mot du Président	CV 2	Rapport du Président du Conseil	23	au cours des 5 derniers exercices	49
Chiffres significatifs	CV 3	Comptes consolidés	27	Renseignements sur les filiales	49
Agenda prévisionnel	CV 4	Rapport des Commissaires		Rapports des Commissaires	
Rapport de gestion	2	aux Comptes consolidé	44	aux Comptes	50
Attestation du Président		Comptes sociaux	45	Résolutions proposées	
Directeur Général	21			par le Conseil d'Administration	53

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013 (M€ = millions d'euros ; K€ = milliers d'euros)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin, après lecture du rapport de gestion et de groupe et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de notre groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice ainsi que l'affectation du résultat et de vous proposer de donner quitus aux administrateurs,
- de soumettre à votre approbation le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- de soumettre, à votre vote, les projets de résolutions suivantes :
 - Renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Frédéric Champavère, Olivier Blanc, Marc Jabouley, Vincent Rouxel et Joseph Lafont ;
 - Nomination de la société CAP OFFICE en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ;
 - Nomination de Monsieur Jean-Michel BLOCH en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant ;
 - Nomination du Cabinet Grant Thornton en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet Gourgue/Mazars ;
 - Nomination du Cabinet IGEC en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GUINET ;
 - Autorisation à conférer au conseil d'administration :
 - pour l'achat par la Société de ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
 - et pour l'annulation d'actions propres détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat.

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

1.1 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires consolidé 2012 par trimestre

Milliers d'euros	2012	2011	Variation 2012/2011 en %
T1	10 103	8 109	+ 24,6
T2	9 352	7 960	+ 17,5
T3	8 357	7 038	+ 18,7
T4	11 145	9 523	+ 17,0
TOTAL	38 957	32 630	+ 19,4

Sur l'exercice, la progression du chiffre d'affaires ressort à + 19,4 % (- 2,3 % à périmètre comparable).

Le Groupe SAM a su conserver tout au long de l'année un rythme soutenu de croissance. Au 4^{ème} trimestre notamment, avec une croissance de + 17,0 % en données publiées, l'activité à périmètre comparable, bien favorisée par l'exportation, a marqué dans un contexte peu dynamique, une bonne progression : + 8,7 %.

Le chiffre d'affaires 'Hors France' représente 28,2 % du total contre 17,2 % l'an dernier.

RÉSULTATS

L'année 2012 a été l'année d'intégration des croissances externes réalisées en 2011 :

- la société IPS Trading a fait l'objet d'une fusion-absorption au profit de sa société mère SAM Outillage SAS avec effet rétro-actif au 1er janvier 2012,
- l'établissement principal et le siège social de la société PTS ont été transférés à Saint-Etienne,
- et il a été procédé à l'intégration de RODAC Bv, société Hollandaise acquise fin décembre 2011.

Les synergies de coûts attendues de ces croissances externes ont été mises en place courant 1^{er} semestre.

Les synergies de revenus escomptées, compte tenu d'un contexte économique général peu favorable et de délais d'hystérésis difficiles à raccourcir, se sont révélées plus longues à matérialiser. Les actions de fonds menées en 2012 en matière commerciale seront pour les mois à venir des bases solides pour les concrétiser.

La bonne maîtrise de la marge brute commerciale et des coûts a permis de plus que doubler l'**excédent brut d'exploitation publié** (2 049 K€ pour 949 K€ en 2011) et de revenir quasiment sur le niveau de 2010.

Le **résultat opérationnel courant publié** ressort sur l'exercice à 3,5 %, avec une bonne performance au second semestre où il ressort à 6,3 % soit sur ses meilleurs niveaux des quatre dernières années.

Résultat opérationnel courant : historique de l'évolution par semestre

Période	Résultat opérationnel courant				
	2012	2011	2010	2009	
1 ^{er} semestre	En K€	132	294	773	131
	% Production	0,7 %	1,7 %	5,3 %	1,1 %
2 ^e semestre	En K€	1 234	- 82	986	505
	% Production	6,3 %		6,7 %	4,6 %
Année	En K€	1 366	212	1 759	636
	% Production	3,5 %	0,6 %	6,0 %	2,7 %

SITUATION FINANCIÈRE

L'endettement financier net du Groupe (différence entre la trésorerie et les dettes financières) ressort à fin décembre 2012 à - 637 K€. La trésorerie nette disponible avec 4 863 K€ reste très solide, comme les capitaux propres avec 20 529 K€.

	Fin 2012	Fin 2011	Fin 2010	Fin 2009
Endettement financier net	- 637 K€	581 K€	5 149 K€	5 049 K€

1.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(par rapport aux comptes de 2011)

Les états financiers consolidés du Groupe SAM relatifs à cet exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis en normes IFRS.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Activité : chiffre d'affaires en hausse grâce aux croissances externes réalisées en 2011...

Le **chiffre d'affaires** hors taxes du groupe SAM à **39,0 M€** ressort à + 19,4 % sur l'an dernier.

L'activité se ventile comme suit :

- Sur la France : 28,0 M€ pour 26,8 M€ l'an dernier (+ 4,5%),
- Hors France : 11 ,0 M€ pour 5,8 M€ l'an dernier (+ 89,7%).

A périmètre comparable (soit en retraitant l'activité publiée de 2011 des croissances externes, aucune autre acquisition n'ayant eu lieu en 2012), les évolutions sont les suivantes :

- Sur la France : - 7,5 %,
- Hors France : + 14,1 %.

Ces évolutions sont représentatives d'une situation économique peu porteuse sur nos marchés en France (notamment sur les marchés 'Industrie' et 'Bâtiment') et en Europe et d'une bonne performance du Groupe au Maghreb.

Après des 'Autres Produits' de 0,2 M€ dont 0,1 M€ de Crédit d'Impôt Recherche, le niveau de Production ressort à 39,2 M€.

Marge brute : un chiffre d'affaires toujours de bonne qualité...

La marge brute comptable après sous-traitance sur produits avec 55,9 % pour 57,6 % l'an dernier se tasse sous l'effet du mix produits (fabriqué/acheté). Le **taux de marge brute commerciale** quant à lui a pu être amélioré, témoignant d'un chiffre d'affaires de bonne qualité et de conditions d'achat de matières et produits globalement stables sur l'exercice.

Moyens d'exploitation : ajustement à la conjoncture et optimisation pour sécuriser le résultat...

Les **moyens d'exploitation** (autres achats et charges d'exploitation + impôts et taxes + charges de personnel) intègrent 1,0 M€ de sous-traitance produits. Hors sous-traitance produits, ils représentent 50,7 % des produits d'exploitation contre 54,7 % l'an dernier. Tout au long de l'année, le Groupe a mis en œuvre des mesures afin de sécuriser ses résultats tout en construisant l'avenir.

- Ajustement et optimisation de la structure de coûts à la conjoncture,
- Maintien des efforts commerciaux pour une présence et une animation terrain continue,
- Renforcement des moyens en R & D.

Plus en détail :

- Les charges externes (hors sous-traitance produits) ressortent à 21,0 % des produits contre 23,1 % en 2011,
- Les charges de Personnel passent de 28,9 % à 27,2 % des produits. Elles comprennent outre les évolutions d'effectif et de politique salariale, 0,6 M€ de charges relatives à des attributions gratuites d'actions de SAM Outillage (IFRS2) pour 0,3 M€ l'an dernier. L'effectif moyen, en équivalent temps plein et avec l'intérim, a été de 204 collaborateurs (dont 13 intérim) pour 187 en 2011. Le ratio 'chiffre d'affaires / effectif' avec 191 K€ pour 174 K€ évolue donc de + 9,4%.

En matière de recherche et de développement : effort important... L'effort en recherche et développement représente 0,9 M€ de charges sur l'année (0,3 M€ l'an dernier).

Excédent brut d'exploitation courant : après une année 2011 de profonde réorganisation, le niveau d'EBITDA opérationnel retrouve un bon niveau...

L'excédent brut d'exploitation courant publié ressort à 2,0 M€ pour 0,9 M€ en 2011.

Retraité des coûts non récurrents (soit : charges relatives aux attributions gratuites d'actions SAM Outillage et prestations externes spécifiques au plan de développement) et après neutralisation de la perte due à une vente exceptionnelle de stocks morts dépréciés à hauteur de 0,3 M€ bien avant 2012, l'EBITDA opérationnel courant ressort à 3,0 M€ soit 7,7 % des produits.

Rentabilité opérationnelle : rentabilité opérationnelle en nette amélioration au second semestre 2012...

Les dotations aux amortissements se montent à 2,1 % des produits d'exploitation pour 2,5 % en 2011.

Les provisions, essentiellement sur risques clients et stocks, se soldent par une reprise due essentiellement à la vente de stocks morts signalée ci-dessus.

Les 0,3 M€ de charges inscrites en 'Autres produits et charges opérationnelles non courantes' sont constituées :

- de frais d'acquisitions sur les croissances externes réalisées en 2011 (- 0,02 M€),
- d'une perte de valeur de - 0,6 M€ enregistrée après 'impairment test' sur le goodwill de la société PTS,
- de la reprise pour + 0,3 M€ d'une dette financière correspondant à un complément de prix susceptible d'être dû sur le prix d'acquisition de la même société qui ne sera pas payé compte tenu de la non-réalisation des conditions de performance prévues.

Avec les éléments tels que détaillés ci-dessus, le **résultat opérationnel** ressort à 1,1 M€.

Résultat net et marge brute d'autofinancement :

Le coût du financement et les autres charges ou produits financiers représente 0,6% des produits.

Le taux élevé d'impôt effectif sur les sociétés en 2012 est du aux effets fiscaux générés d'une part par les attributions gratuites d'actions à émettre de SAM Outillage et d'autre part par la dépréciation de l'écart d'acquisition de PTS. L'impôt sur les bénéfices est de 0,6 M€.

Au total l'exercice se solde :

- ✓ par un **résultat net** de l'exercice de 0,26 M€ pour une perte nette de - 0,12 M€ l'an dernier,
- ✓ par une **marge brute d'autofinancement** de 2,06 M€ représentant 5,2 % des produits.

BILAN CONSOLIDÉ

Une structure financière historique solide (fonds propres, trésorerie...) pour poursuivre le développement du Groupe

ACTIF

L'**actif net non courant**, passe de 23,2 % à 23,4 % du total du bilan.

Constitué essentiellement des immobilisations corporelles, il comprend un poste 'goodwill' de 1,4 M€ après dépréciation de - 0,6 M€ constatée en 2012.

Les acquisitions d'immobilisations sur l'exercice avec 1,0 M€, sont sur des niveaux historiques normatifs. Elles sont constituées de 0,4 M€ d'immobilisations incorporelles (essentiellement changement en cours de version de notre ERP) et de 0,6 M€ d'immobilisations corporelles.

Le Groupe possède en propre la totalité des ses moyens immobiliers et industriels.

L'**actif net courant** :

Les **actifs courants** forment un total de 27,4 M€, 76,6 % du total bilan.

La valeur des **stocks nets** représente 32,4 % du total bilan pour 32,5 % l'an dernier. Les stocks évoluent de - 0,9 M€ compte tenu des mesures d'ajustements de paramètres de gestion et d'une vente importante de stocks morts.

Le ratio de crédit **clients** est maîtrisé. A l'instar des années précédentes, les provisions pour clients douteux ou litigieux sont quasiment nulles.

La **trésorerie et les équivalents** de trésorerie restent conséquents à 4,9 M€ pour 5,9 M€ l'an dernier à la même date.

PASSIF

Les capitaux propres à 20,5 M€ constituent 57,5 % du passif.

Fin 2012, la société détenait 38 262 de ses propres actions (pour 14 302 fin 2011). Cette évolution est due essentiellement à un rachat de gré à gré hors marché intervenu en juillet 2012 pour 25 322 actions, achat motivé pour l'essentiel par des perspectives de paiements en actions dans le cadre de croissances externes futures. Ces actions détenues par la société sur elle-même sont déduites des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les rachats effectués en 2012 ont représenté des décaissements de 1,1 M€.

Le passif non courant, avec 4,8 M€ (dont 3,9 M€ de dettes financières à moyen terme) représente 23,3 % des capitaux propres.

Le passif non courant intègre également :

- 0,4 M€ de provisions pour risques et charges constituées des provisions habituelles pour 'garantie produits' et 'médailles du travail',
- 0,3 M€ de complément de prix probable à plus d'un an sur une des acquisitions 2011 au titre de la croissance externe.

Les dettes à court terme quant à elles, avec 10,4 M€, représentent 29,1 % du total du bilan. Elles intègrent 1,7 M€ de dettes financières à court terme.

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE

Compte tenu de l'ensemble des éléments signalés ci-dessus et au 31 décembre 2012 :

- 1 - Le ratio de liquidité (1,5) reste à un très bon niveau,
- 2 - Le besoin de fonds de roulement net passe à 13,6 M€ et 34,9 % du chiffre d'affaires en 2012 (pour 35,9 % du chiffre d'affaires en 2011). Sur l'horizon 2013 - 2016, le Groupe entend accélérer ses plans d'actions visant à rapprocher ce ratio des meilleurs standards de la profession (entre 25% et 30 %),
- 3 - L'endettement net financier avec une évolution défavorable sur l'année de 1,2 M€ (due essentiellement aux rachats d'actions propres comme signalé ci-dessus) ressort à un niveau de - 0,6 M€, niveau très faible comparativement à la marge brute d'autofinancement et au capitaux propres,
- 4 - Le total du bilan diminue logiquement (- 6,6 %) et ressort à 35,7 M€.

DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS

En application des articles L. 441-6 alinéa 1 et D.441-4 du Code de commerce, vous trouverez, ci-dessous, la décomposition, à la clôture des exercices 2012 et 2011, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Échéancier fournisseurs pour Groupe SAM					
Fournisseur	Echu	Ech. janvier	Ech. février	Ech. mars	Ech. > mars
2012	0,20	2,22	0,86	0,22	0,37
2011	0,20	2,00	1,30	0,40	0,40

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date du présent rapport, aucun événement important, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société ou du groupe, n'est intervenu depuis la fin de l'exercice 2012.

Par jugement en date du 25 janvier 2013, le Tribunal de commerce de Montpellier a approuvé l'offre de reprise présentée par la société SAM Outillage du fonds de commerce de tôlerie industrielle de la société SOVA21, partenaire de longue date du Groupe SAM. Cette acquisition permettra au Groupe, de mieux maîtriser la conception et la production de ses outils de rangement (servantes, présentoirs, boîtes à outils, panneaux...) et de renforcer son outil industriel et sa vocation de fabricant français.

1.4 PERSPECTIVES 2013

Compte tenu du contexte économique général de fin d'année 2012 et de début d'année 2013, le Groupe n'an-

ticipe pas de retournement significatif de conjoncture pouvant l'aider à soutenir ses ventes pour les mois à venir. Doté d'un bilan solide et organisé pour être réactif face aux aléas conjoncturels, il poursuivra donc la mise en œuvre de son plan stratégique de développement, avec en particulier pour 2013 :

- l'accélération de la Recherche & Développement pour offrir rapidement des solutions innovantes à ses partenaires,
- la réalisation du complet potentiel de synergies de revenus issue des ses croissances externes de 2011,
- une présence et un dynamisme commercial au plus proche de ses Clients Distributeurs ou utilisateurs pour pénétrer durablement de nouveaux marchés.

1.5 SOCIÉTÉS CONTROLÉES ET ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Nous vous rappelons que notre société contrôle, au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, la société SAM Outillage SAS détenue à 100 %, elle-même détenant :

- la totalité du capital de la société espagnole SAM Herramientas SL,
- la totalité du capital de la société PTS Outillage SAS dont la Société a pris le contrôle le 29 juillet 2011,
- la totalité du capital de la société néerlandaise RODAC International Bv dont la Société a pris le contrôle le 20 décembre 2011, elle-même détenant la totalité du capital de sa filiale allemande RODAC GmbH.

Il n'existe aucune action d'autocontrôle de notre société détenue par une société contrôlée.

1.6 ACTIVITÉ DES FILIALES

SAM OUTILLAGE S.A.S.

SAM Outillage SAS est l'unique filiale directe de SAM SA. Les comptes de SAM Outillage SAS intègrent sa succursale SAM Tools Belgium. SAM Outillage SAS est l'unique fournisseur de produits de sa filiale Sam Herramientas et de sa succursale SAM Tools Belgium.

IPS Trading a été absorbée par SAM Outillage SAS en 2012, cette opération de fusion constitue une opération de restructuration interne répondant à un objectif de simplification de l'organisation juridique et administrative au sein du Groupe.

D'une façon générale, le contexte, les tendances et les résultats décrits pour 2012 au niveau du Groupe s'appliquent aussi à SAM Outillage.

- Avec un chiffre d'affaires de 34,59 M€, SAM Outillage SAS dégage un résultat avant impôt et participation de : 2,18 M€ en 2012 pour 1,33 M€ en 2011,
- Le résultat net social ressort à 1,13 M€ pour 0,75 M€ en 2011. Ce résultat représente 3,3 % du chiffre d'affaires.

SAM HERRAMIENTAS

Cette filiale de SAM Outillage couvre commercialement la péninsule ibérique. Son chiffre d'affaires, dans un contexte territorial encore difficile, a été maintenu et ressort à 1,28 M€ pour 1,22 M€ en 2011.

Diverses mesures de redéploiement commercial ont été mises en œuvre. Elles ont pu assurer un retour à l'équilibre en 2012, le résultat net ressortant légèrement positif (+ 38 K€ contre - 48 K€ l'an dernier).

PTS Outillage

PTS Outillage est un acteur de référence en France pour l'outillage pneumatique dans le secteur de la maintenance automobile. Acquis fin juillet 2011 par le Groupe SAM, le chiffre d'affaire et le résultat net social de PTS Outillage sont les suivantes :

PTS M€	Chiffre d'affaires	Résultat net
2012	4,98	+ 0,06
2011	4,97	- 0,15

Rodac International Bv et Rodac GmbH

Cette entité a été acquise fin décembre 2011. RODAC International Bv est depuis plus de 50 ans, un fournisseur d'outils et d'équipements pneumatiques. Société hollandaise, RODAC International est leader sur ses marchés au Bénélux. La marque y est reconnue pour ses gammes larges et innovantes et la haute qualité de ses produits.

La société possède également une filiale en Allemagne RODAC GmbH.

Ce 1^{er} exercice au sein du groupe a été difficile. Diverses mesures de réorganisation et d'orientations de la politique commerciale ont été prises. Compte tenu des données du budget prévisionnel 2013 approuvé par les organes de direction, aucune dépréciation des titres de Rodac Bv n'a été constatée au 31 décembre 2012.

Les données de la société RODAC International Bv et sa filiale RODAC GmbH sont les suivantes :

RODAC M€	Chiffre d'affaires	Résultat net
2012	3,40	- 0,33
2011	4,02	+ 0,11

Est annexé au présent rapport le tableau prévu par l'article L.233-15 du Code de commerce.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (SAM SA)

La vocation de la société SAM SA consiste à assurer des prestations de direction auprès de sa seule filiale SAM OUTILLAGE SAS ainsi que des filiales de cette dernière et à représenter l'activité d'outillage à main sur les marchés boursiers et auprès de l'administration fiscale en tant que société mère du groupe fiscal constitué avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

COMPTE DE RÉSULTAT SAM SA

Les produits d'exploitation soit 0,37 M€ sont constitués de prestations refacturées à Sam Outillage SAS.

Après prise en compte des charges relatives à ces prestations, des frais consécutifs à notre présence sur un marché boursier et du résultat financier intégrant une provision de 0,44 M€ pour dépréciation des actions propres, l'exercice se solde par un résultat net de - 0,53 K€ pour + 2,92 M€ en 2011 et + 0,81 M€ en 2010.

Aucun dividende n'a été servi en 2012 par sa seule filiale : SAM Outillage

BILAN SAM SA

Simplifié à l'extrême, le bilan (dont le total ressort à 12,0 M€) est constitué :

A l'actif :

- ✓ par les titres de participation détenus à 100 % sur SAM Outillage pour 7,3 M€,
- ✓ par des titres de participation pour une valeur nette de 0,5 M€ (actions propres affectés à des paiements en actions),
- ✓ par des créances diverses pour 0,2 M€,
- ✓ par un compte courant avec SAM Outillage (3,1 M€ au 31 décembre),
- ✓ par la trésorerie et équivalents (0,9 M€ dont 0,5 M€ d'actions propres détenues au titre du contrat de liquidité ou disponibles pour être attribuées à des plans d'actions gratuites, pour respectivement 2,6 M€ et 0,4 M€ l'an dernier),

Au passif :

- ✓ par les capitaux propres pour 11,5 M€ contre 12,5 M€ l'an dernier,

- ✓ par des provisions pour risques sur attributions gratuites d'actions de 0,1 M€,
- ✓ par des dettes diverses pour un montant net de 0,4 M€,

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société SAM SA au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. INFORMATION SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social de 7,4 M€ est toujours constitué de 379 874 actions de 19,50 € de valeur nominale, totalisant au 31 décembre 2012 : 521 730 droits de vote (483 468 hors droits de vote suspendus).

3.1 ÉVOLUTION ET SITUATION BOURSIÈRE

Un tableau précisant le détail des cours de bourse de la Société est joint en annexe.

Dans un contexte boursier où l'indice CAC All Tradable (ex SBF 250) a évolué sur l'année de + 17 %, l'action SAM a évolué en 2012 en synthèse comme suit :

- dans une fourchette de 40,00 € à 46,95 € sur le 1^{er} semestre,
- en baisse continue ensuite sur le second semestre jusqu'à un plus bas atteint fin décembre.

Son cours le plus bas a été de 26,16 € le 27 décembre 2012 et son plus haut a été atteint le 15 mars 2012 à 46,95 €. Au 31 décembre 2012, son dernier cours à 28,45 € chute de - 34 % sur un an. Son cours moyen de clôture 38,65 € se situe dans des extrêmes entre 27,70 € (décembre) et 45,82 € (mars).

Le total des actions échangées en 2012 s'est élevé à 36 339 (dont 25 650 en juillet comprenant à hauteur de 25 322 titres une acquisition de bloc de gré à gré et hors marché par la société). Par rapport aux 379 874 actions en circulation, le taux de rotation s'établit à 10 % (7 % en 2011, 9 % en 2010, 18 % en 2009, 14 % 2008).

La capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2012 avec 10,8 M€ contre 16,3 M€ un an auparavant, représente 53 % de ses capitaux propres consolidés de 20,5 M€.

3.2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIÉTÉ, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2012, conformément aux conditions décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	27 698 actions
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice	43,65 €
- Frais de négociation	3 040 €
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	1 238 actions
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	38,10 €
- Nombre d'actions attribuées gratuitement et définitivement au cours de l'exercice dans le cadre du plan d'attribution du 12 février 2010	2 500 actions
- Cours moyen des attributions d'actions gratuites au titre de l'exercice	18,44 €
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0

- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012	38 262 actions
- Pourcentage de capital auto détenu au 31 décembre 2012	10,07 %
- Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2012	1 027 912 €
- Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2012	746 109 €
- Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2012 (cours de 27,70 € à cette date)	1 088 554 €

Le nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012 était très légèrement supérieur au seuil de 10 % du capital social (10,07 %) visée à l'article L. 225-210 du Code de commerce. Conformément à l'article L.225-214 du Code de commerce, la Société procède à des cessions des actions possédées au delà de ce seuil. Au 28 mars 2013 le nombre d'actions propres inscrites au nom de la société représentait moins de 10,0 % du capital.

La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2012 et 2011 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Animation du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société TSAF filiale du groupe VIEL et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008	en 2012 : 605 en 2011 : 144
Attribution d'options d'achat d'actions, Acquisition des actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du Travail, Attribution gratuite des actions de la Société dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, Attribution des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion	en 2012 : 18 663 en 2011 : 14 158
Annulation de tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital	0
Conservation des titres acquis en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	en 2012 : 18 994 en 2011 : 0
TOTAL	en 2012 : 38 262 en 2011 : 14 302

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée. La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du programme de rachat d'actions. La Société est à jour de ses déclarations mensuelles.

3.3 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION DU CAPITAL

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à notre connaissance en 2012, seule la déclaration de franchissement de seuils suivante a été déposée :

- ✓ Le 10 juillet 2012, le société de gestion Jousse Morillon Investissement agissant pour le compte du fonds commun de placement Stock Picking a déclaré

avoir franchi en baisse le 6 juillet 2012 les seuils de 10 % des droits de vote et 5 % du capital de la société SAM.

Les familles historiques continuent de contrôler plus de 50 % des droits de vote. A notre connaissance, le capital de la société est détenu de la manière suivante au 31 décembre 2012 :

	Au 31/12/12		Au 31/12/11	
	% du capital	% des droits de vote brut	% du capital	% des droits de vote brut
Pacte Michel Blanc et famille Jabouley	25,50	36,84	25,67	36,49
Frédéric Champavère / Sopaga	8,50	6,19	8,39	6,01
Olivier Blanc / AOA Capital	4,52	3,29	4,13	3,10
Autres actionnaires familles historiques	8,03	11,36	8,05	11,50
Total Familles Historiques	46,55	57,68	46,25	57,10
Latour Gestion	11,76	8,57	11,80	8,45
Lafayette Capital	7,05	5,13	7,20	5,16
Administrateurs non membres de la famille historique	2,36	2,40	2,15	1,69
Stock Picking	3,36	3,47	10,00	10,18
Personnel (autres que mandataire social)	1,20	1,09	0,94	0,67
Autres	17,65	25,13	21,66	14,06
Auto détention par la société	10,07	7,34	3,77	2,69
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

3.4 OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons qu'aucune copie de déclaration relative à des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échanges d'actions de la société réalisées par les mandataires sociaux ou par des personnes ayant des liens personnels étroits avec l'un d'eux n'a été reçue par la société au cours de l'exercice écoulé.

3.5 PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Nous vous indiquons en application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce qu'au dernier jour de l'exercice, le capital social n'est détenu par aucun salarié actionnaire de la société ou des autres sociétés du groupe qui lui sont liées, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3332-28 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L.214-39 et suivants du Code monétaire et financier, ainsi que les actions détenues durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L.225-194 et L.225-197 du Code de commerce, à l'article 11 de la loi n86-912 du 6 août 1986 et à l'article L.3324-10 du Code du travail.

Nous vous précisons qu'au dernier jour de l'exercice, la participation au capital social de la société des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent 1,6 % du capital.

Attribution gratuite d'actions de la société

Nous vous précisions en outre que :

- les opérations d'attribution gratuites d'actions de la société au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées effectuées durant l'année 2012 et les années antérieures sont décrites dans un rapport spécial présenté à l'assemblée générale conformément aux dispositions des articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce,
- qu'au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a pas utilisé la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 dans le cadre de la treizième résolution relative à des options de souscription ou d'achat d'actions de la société,
- dans le cadre de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2012, le conseil d'administration a attribué gratuitement, le 6 septembre 2012, 1 450 actions existantes de la société au profit de 7 salariés du Groupe. Cette attribution deviendra définitive à partir du 6 septembre 2014 et les bénéficiaires devront conserver les actions ainsi attribuées gratuitement jusqu'au 6 septembre 2016.

3.6 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIR EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous précisons que le tableau des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité et accordées, par l'assemblée générale, au conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, figure en **Annexe 1** du présent rapport.

Nous vous précisons à cet égard que le conseil d'administration n'a utilisé, au cours de l'exercice 2012, aucune des délégations relatives aux augmentations de capital par tous moyens, immédiatement ou à terme avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, qui lui avaient été accordées par l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 dans le cadre des huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions.

Nous vous précisons enfin que le conseil d'administration a utilisé, au cours de l'exercice 2012, la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 dans le cadre de la treizième résolution relative à l'attribution gratuite d'actions dans les conditions exposées au paragraphe précédent.

IV. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES et ENVIRONNEMENTALES

Conformément à l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et à son décret d'application du 24 avril 2012, nous publions ci-dessous les informations sur les "conséquences sociales, sociétales et environnementales de nos activités et nos engagements sociétaux en faveur du développement durable".

4.1 INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de commerce, la Société apporte les informations sociales suivantes relatives à la société SAM SA et à ses filiales.

L'EMPLOI :

1.1 L'effectif du Groupe SAM et son évolution en 2012 :

Au 31/12/2012	
Nombre de collaborateurs (inscrits)	196
Nombre de pays	5
Ancienneté moyenne	12,8 ans
Age moyen	43,75 ans

L'effectif total inscrit du groupe au 31/12/2012 est de 196 personnes contre 207 un an auparavant.

L'effectif moyen total de l'année mesuré en Equivalent Temps Plein a été porté à 204,3 pour 187,0 en 2011. Ces chiffres incluent respectivement 13 (en 2012) et 16 (en 2011) intérimaires pour des motifs de surcroît ou de remplacement.

1.2 Les embauches et les licenciements :

Les entrées de personnel se sont élevées à 24 personnes sur l'année 2012 et les sorties à 35 personnes dont 3 départs à la retraite.

1.3 Répartition de nos salariés :

• Répartition par catégorie et sexe :

	GROUPE*		
	Hommes	Femmes	% des Femmes dans la catégorie
Ouvriers	56	6	11 %
Etam	68	30	45 %
Cadres	30	6	20 %

* hors mandataire

✓ L'effectif inscrit comprend 36 cadres, 98 Employés-Techniciens-Agents de Maîtrise et 62 ouvriers. Il se répartit en 154 hommes et 42 femmes.

✓ Les métiers techniques de la fabrication d'outillage (forge, usinage, traitement thermique, galvanoplastie...) attirent une population plus masculine que féminine. Par contre, dans les fonctions supports (logistique, administration, commercial...) les femmes représentent près de la moitié de la population ETAM.

✓ L'âge moyen et la présence dans l'entreprise restent stables.

• Répartition par zone géographique :

Sexe / Zone Géographique	2012		
	France	Pays-Bas	Belgique
Hommes	133	10	4
Femmes	33	7	2
Total	166	17	6

...suite

Sexe / Zone Géographique	2012		
	Espagne	Allemagne	Total
Hommes	5	2	154
Femmes	0	0	42
Total	5	2	196

Le Groupe SAM, présent dans près de 100 pays par ses produits, dispose de quatre implantations européennes hors de France.

1.4 Evolution des rémunérations :

	Salaire moyen 2012	Salaire moyen 2011	Hausse de salaire moyen en %
OUVRIERS	1 827	1 776	3 %
ETAM	2 258	2 192	3 %
CADRES	4 810	4 794	0,3 %

- ✓ Les rémunérations évoluent dans le cadre d'accords annuels de politique salariale négociés avec les organisations syndicales représentatives.
- ✓ L'accord de l'année 2012 intégrait une hausse généralisée des salaires bruts de + 2,5 % avec une garantie minimale de 45 € par mois pour l'ensemble du personnel, hors cadres et force de vente,
- ✓ Par ailleurs, un accord de participation dérogatoire a été mis en place en 2011. Il se substitue, aux accords de participation et d'intéressement existants de longue date. Les performances réalisées sur 2012 permettent de distribuer, au titre de cet exercice une participation d'un montant brut de 338 K€,
- ✓ Avec le recrutement de jeunes cadres et la promotion de certains ETAM au statut 'Cadre', le salaire moyen des cadres a progressé moins vite que celui des ETAM et Ouvriers qui chacun enregistre une progression moyenne annuelle de + 3%,
- ✓ SAM OUTILLAGE a mis en place un dispositif supplémentaire d'épargne salariale depuis 2011 : les salariés qui le souhaitent peuvent placer une partie de leur participation sur un PERCO, avec un abondement de l'entreprise du même montant que celui placé par le salarié à concurrence de 100 €,
- ✓ En 2012 comme en 2011, un accord de prime de partage des profits en application de la loi n° 2011-894 de juillet 2011, a été signé,
- ✓ Tous les salariés, quel que soit leur catégorie (Ouvriers, ETAM, Cadres) bénéficient d'une couverture en matière de prévoyance et de frais de santé.

1.5 Relations sociales et accords collectifs :

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Nous nous efforçons, même si beaucoup est toujours à faire dans ce domaine, de développer un climat de confiance à l'intérieur de notre Groupe, notamment par une information régulière et la plus transparente possible auprès du Personnel sur l'évolution de la situation de l'entreprise, son positionnement, ses forces et faiblesses et ses projets :

- L'avancement de la mise en place de notre plan de développement stratégique a fait l'objet de communications internes régulières,
- Le budget 2013 a fait l'objet d'une présentation en Comité d'Entreprise par chaque responsable de Business Unit,
- Des manifestations réunissant l'ensemble du personnel sont régulièrement organisées chaque année,
- ...

Le bilan des accords collectifs (dont ceux en matière de santé et de sécurité au travail) :

En 2012, SAM OUTILLAGE a signé 3 accords collectifs avec les organisations syndicales.

L'accord sur les Négociations Annuelles Salariales du 9 mai 2012 :

Cet accord porte sur la Politique Salariale de la société et sur l'organisation générale de l'entreprise. L'accord aborde plusieurs points dont :

- Une augmentation générale des salaires de + 2,5% pour le personnel hors cadres et force de vente, avec un minimum mensuel garanti de 45 €,
- Une augmentation de la valeur du point ancienneté de + 2,5%,
- Une augmentation de la prime de congés de 215 € à 250 €,
- La refonte du calcul de la prime de performance en adoptant des indicateurs de gestion représentatifs d'enjeux importants pour l'entreprise,

- L'augmentation unitaire des chèques déjeuners de 5,00 à 5,50 €,
- L'organisation du travail avec en 2012 en particulier, la modification des horaires du service Clients pour une plus grande amplitude de service,
- L'organisation des congés et de la RTT ainsi que l'organisation de la fin d'année.

L'accord sur la prime de partage des profits du 24 septembre 2012

Conformément à la législation, SAM OUTILLAGE a versé en 2012 une prime de partage des profits (116,05 € brut par personne).

L'accord sur l'égalité Homme-Femme du 19 novembre 2012

En 2012, SAM OUTILLAGE s'est engagé en matière d'égalité Homme-Femme en signant un accord privilégiant les thèmes suivants :

- Domaine d'action sur l'**embauche** : réalisation de deux campagnes de communication par an sur le site web de l'entreprise pour favoriser les candidatures féminines sur les postes où les femmes sont sous-représentées.
- Domaine d'action sur la **formation** : proposer une formation à chaque parent à son retour de congé parental dans un délai raisonnable.
- Domaine d'action sur l'articulation entre la **vie professionnelle et la vie familiale** :
 - Aménager les horaires des réunions afin que ces dernières ne débutent pas après 16 h 00,
 - Accorder 3 jours indemnisés à 75% par an en cas de pathologie grave ou de situation de handicap d'un descendant ou d'un ascendant,
 - Créer un nouveau motif d'absence autorisée non payée dans le cas où le salarié doit assister un proche souffrant d'une pathologie grave ou étant dans une situation de handicap. Cette absence prendra la forme d'un congé sans solde d'une durée maximale de 3 mois ,
 - Dans le cas de l'assistantat d'un proche souffrant d'une pathologie grave ou étant dans une situation de handicap, l'entreprise autorisera les salariés à verser un ou des jours de congés au salarié absent,
 - Prendre en charge la part patronale de la mutuelle pendant le congé parental,
 - Favoriser le temps partiel pour les parents d'un enfant en situation de handicap.
- Domaine d'action sur la rémunération : lors des Négociations Annuelles Obligatoires 2012, l'Entreprise a présenté les moyennes de rémunérations par catégorie, classifications et sexes. Lors de la comparaison des salaires et classifications du personnel occupant un même poste de travail avec un même niveau de responsabilités et de polyvalence, l'Entreprise n'a pas noté de discrimination entre Hommes et Femmes sur les niveaux de salaire et de classification. Cette analyse a été également présentée et discutée en Conseil d'Administration.

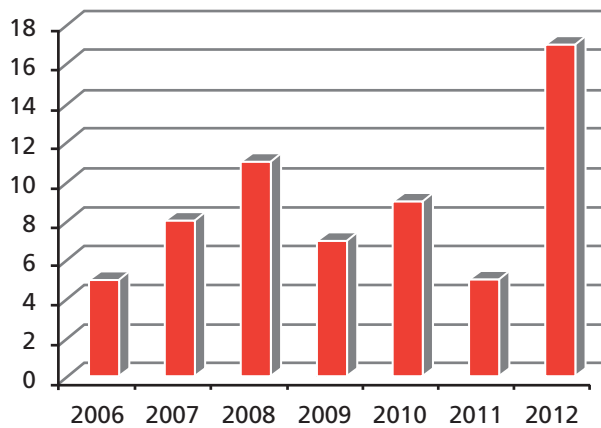
En 2012, chez SAM Outillage :

- Le Comité d'entreprise s'est réuni 13 fois dont 2 fois en Comité extraordinaire,
- Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni trimestriellement dans l'objectif d'associer le personnel aux actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT s'est réuni à 4 reprises et a rédigé un rapport annuel sur son activité,
- Les œuvres sociales et culturelles sont gérées par le Comité d'Entreprise. A cet effet, la société lui verse annuellement une contribution et une subvention de fonctionnement représentant au total 1,3 % de la masse salariale brute annuelle.

1.6 Conditions de santé et de sécurité au travail :

La santé et la sécurité des salariés sont des préoccupations majeures. Partout, les salariés du Groupe doivent venir travailler en toute sécurité. Sur 2012, SAM Herramientas Iberica, SAM Tools Belgium et RODAC Bv n'ont connu aucun accident de travail ; SAM Outillage pour sa part a connu sur l'exercice une hausse du nombre d'accidents.

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL SAM OUTILLAGE



Cette hausse s'explique par :

- Une vague de froid sur le premier trimestre qui a engendré deux accidents liés à des douleurs musculaires dues au froid.
- Une baisse de la vigilance des salariés au niveau des bonnes pratiques. La majorité des accidents est liée en effet soit à des déplacements soit à des manutentions manuelles, plus particulièrement sur la période précédant les congés d'été.

Compte tenu de la nature de ces arrêts, le taux de gravité reste cependant faible pour la profession (1,83).

Le taux de fréquence quant à lui évolue à 52,9 (12 en moyenne sur les trois exercices précédents). Le nombre de jours perdus pour accidents du travail en 2012 ressort à 239 jours (pour une moyenne de 286 jours sur les trois années précédentes).

La Direction a intensifié la mise en place de formations à tous les niveaux hiérarchiques pour rappeler les bonnes pratiques en matière de sécurité au travail tout en optimisant l'organisation physique des ateliers.

La santé au travail :

Concernant la santé au travail, chaque salarié de SAM OUTILLAGE voit le médecin du travail au moins une fois tous les deux ans avec une surveillance renforcée pour le personnel travaillant sur des métiers « à risque » et pour le personnel handicapé.

Un bon dialogue entre la médecine du travail et la société donne lieu à des études de postes lorsque le salarié ressent un inconfort sur son poste de travail pouvant entraîner une dégradation de sa santé. La Direction du site stéphanois a fait réaliser des études au niveau du bruit, des poussières et des vibrations pour s'assurer que son personnel travaillait en toute sécurité.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail :

1.7 Organisation du temps de travail et absentéisme

La durée du travail n'est pas la même dans l'ensemble du Groupe (présence dans différents pays).

Durée du travail au sein de Groupe SAM :

En matière d'organisation du temps de travail, depuis 2001 nous appliquons en France, les termes d'un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail effectif (35 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année).

Pour concilier performance et attente sociale, les horaires applicables sont définis par service ou secteur (travail posté ou à la journée).

Pour SAM Outillage, la durée du travail est de 35 heures par semaine (38,35 heures dont 35,00 de travail effectif, 1,65 heures de pause payée, 1,65 heures travaillées pour les ARTT).

Pour les autres sociétés du Groupe, la durée du travail est de :

- RODAC (Pays-Bas) : 38 heures par semaine
- STB (Belgique) : 38 heures par semaine
- SHI (Espagne) : 40 heures par semaine

Le recours en 2012 aux heures supplémentaires est resté à un niveau stable par rapport à la moyenne des années précédentes : 3 709 heures en 2012 (pour 3 850 heures en 2011 et pour 2 089 heures en 2010).

Absentéisme

L'absentéisme diffère selon les sociétés :

- SAM OUTILLAGE : 3,37 % pour une moyenne de 5,2 % les trois exercices précédents
- RODAC (Pays-Bas) : 4,68 %
- SHI (Espagne) : 16,0 %^(*)
- STB (Belgique) : 20,0 %^(*)

Le taux d'absentéisme de SAM Outillage présente cette année une évolution favorable.

^(*) Les taux d'absentéisme des sociétés SHI et STB correspondent tous les deux à un salarié absent toute l'année pour un effectif faible. Hors cette raison particulière, les taux d'absentéismes de SHI et STB sont nuls.

1.8 Maladies Professionnelles

Au sein du Groupe SAM, on ne compte ce jour aucun cas de maladie professionnelle.

1.9 Politique en matière de formation et nombre total d'heures de formation

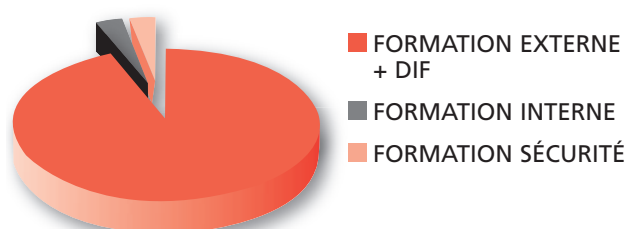
L'expertise reconnue de SAM dans ses domaines d'activité conduit le Groupe à faire évoluer en permanence, ses salariés en termes de compétences.

Cela se traduit par des dépenses de formation qui ont toujours dépassé les obligations légales : en 2012, SAM Outillage a dépensé 192 K€ pour une obligation légale de 86 K€. 1 375 heures de formation ont été prodiguées (pour une moyenne de 2 387 heures lors des trois années précédentes).

En matière de politique de formation, SAM Outillage met en œuvre différents dispositifs : au mois de décembre, le plan de formation est établi pour l'année suivante en cohérence avec les objectifs stratégiques du Groupe définis dans son budget ; les demandes de formations sont émises par les responsables des Business Units et les responsables de services ; ces demandes sont analysées et validées par la Direction ; un retour du plan validé est réalisé auprès de l'encadrement, du Comité d'Entreprise et du Personnel concerné.

En cours d'année, SAM Outillage met également en place des formations internes ainsi que des formations dans le cadre du Droit Individuel à la Formation dont les souhaits émanent des salariés. Au 31 décembre 2012, le cumul des heures DIF non prises ressortait à 14 460 heures.

FORMATION



Dépense en formation en % de la MS



En pourcentage de la masse salariale, les investissements en formation connaissent une tendance régulière à la hausse.

1.10 Mesures prises en faveur de l'égalité Homme/Femme

Concernant SAM Outillage, chaque année, les représentants syndicaux et la Direction analysent les éventuels écarts entre les salaires des hommes et des femmes. Pour les NAO 2012, il a été constaté qu'aucune discrimination salariale n'existait entre les Hommes et les Femmes à poste égal. En 2012, la société a également signé un accord sur l'égalité Hommes-Femmes (voir paragraphe 1.5) pour promouvoir l'égalité au sein de l'entreprise en donnant la priorité à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

1.11 Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Les dirigeants du Groupe ont toujours eu à cœur de favoriser l'emploi de personnes handicapées en leur proposant des postes adaptés.

Ainsi, SAM Outillage, compte près de 7% de son Personnel qui déclare un handicap. Cette volonté d'intégrer des personnes qui ont des difficultés à entrer dans le monde du travail se traduit également par la sous-traitance de certaines opérations à des ESAT (Etablissement de Service d'Aide par le Travail) pour le conditionnement de jeux d'outils et la confection de trousse d'outillages. Nous favorisons également l'emploi des handicapés en faisant appel à des Ateliers de Travail Protégé.

1.12 Promotion et respect des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Notre Groupe étant présent dans 5 pays, nos collaborateurs sont issus de différentes cultures. Ce multiculturalisme, accru depuis 2011, sera une force pour nous développer à l'export. Au sein du Groupe, SAM Outillage emploie 11 salariés étrangers.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le Groupe SAM respecte les conventions de l'OIT en matière d'association et du droit de négociation collective. Le Groupe s'efforce de favoriser l'expression de chacun de ses salariés.

Politique de lutte contre les discriminations ; élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

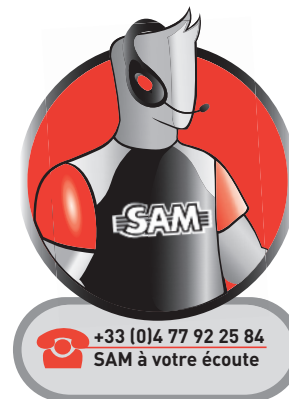
Le Groupe SAM respecte la législation nationale interdisant les discriminations fondées sur la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge ou le sexe.

Elimination du travail forcé ou obligatoire, abolition du travail des enfants et prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux :

Le Groupe SAM respecte les conventions de l'OIT en matière d'élimination du travail forcé et de l'abolition du travail des enfants. D'une part, le Groupe n'utilise bien sur

aucune de ces pratiques avec ses salariés et d'autre part, nous veillons contractuellement à ce que nos partenaires appliquent la même politique, quel que soit le pays avec lequel nous travaillons. Des contrôles sont faits par nos équipes de sourcing ou nos référents sur place chez nos fournisseurs pour vérifier que ceux-ci ont la même ligne de conduite.

4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



Quelle place le développement durable tient-il dans votre management ? (extrait du catalogue général SAM)

« Chaque fois que se pose la question d'un investissement industriel, au-delà de l'aspect financier et économique de l'opération, nous prenons en compte le critère environnemental, l'impact développement durable et les conditions de travail. Nous nous employons à préserver l'écosystème socio-économique dans lequel nous évoluons. C'est une affaire de principe et de philosophie d'entreprise qui nous rassemble avec l'ensemble de nos collaborateurs.... La charte - SAM Développement Durable (consultable par nos Clients) comprend 11 points ; elle correspond à de véritables engagements Nos clients peuvent les découvrir à la lecture des articles dans nos catalogues ou en venant nous visiter à Saint-Etienne..... Notre démarche débute en amont pendant les études R&D puis remonte toute la chaîne de production. Tout rejet est examiné en quantité et en qualité avec le souci, à chaque étape, de le minimiser. Nous avons investi dans un équipement de pointe en matière de traitement des rejets gazeux et des fumées. Nous avons supprimé les cartons d'emballages de nos produits chaque fois que cela était possible. Nous poursuivons notre effort avec l'ambition avouée d'être exemplaires dans ce domaine tout en préservant notre compétitivité.....N'existant pas de référentiel universel, nous pensons qu'il faut l'approcher comme une forme de progrès qui permet de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.»

1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et de développement durable et/ou les démarches d'évaluation ou certification en matière d'environnement :

Organisation interne :

Le Groupe - acteur majeur du secteur professionnel de l'outillage - adhère aux objectifs du développement durable visés par les lois nationales et les directives européennes. Les valeurs historiques relayées et portées par les dirigeants de SAM s'accordent naturellement avec la nécessité de prendre en compte simultanément l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité de l'environnement. Si SAM Outillage n'est pas certifiée ISO 14000, ce-

pendant, au sein de l'entreprise une personne est chargée de la gestion du développement durable et des économies d'énergie. La certification ISO 9001 version 2000 a été renouvelée en 2011 pour une période de trois ans.

Envers ses Fournisseurs :

SAM exige de ses fournisseurs qu'ils soient en mesure de l'accompagner dans ses actions en faveur du développement durable. Nous impliquons nos fournisseurs les plus importants dans notre démarche RSE. Nos contrats d'achat/approvisionnement intègrent un paragraphe spécifique sur nos exigences en matière de développement durable avec en particulier :

- ✓ L'information au plus tôt des compositions chimiques des produits, des évolutions légales ou réglementaires affectant la fabrication et/ou la commercialisation des produits (exemples : changement de composition d'un produit ou arrêt de production suite à l'interdiction d'une substance dans le cadre de la réglementation REACH), ainsi que de toute perte de certification,
- ✓ La maîtrise des risques environnementaux liés à leurs procédés et aux produits qu'ils utilisent dans leur activité,
- ✓ Le respect des droits des employés quel que soit le lieu où ils opèrent,
- ✓ L'interdiction de tout recours au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants de manière directe ou indirecte ou par l'intermédiaire de sous traitants dans le cadre de leur processus de production ou de prestation de service,
- ✓ Leur intégration progressive des exigences de développement durable dans la conduite de leur entreprise, la réduction autant que possible de l'impact environnemental de leurs produits lors de leur production, de leur utilisation et de leur fin de vie,
- ✓ L'incitation à nous proposer la commercialisation de nouvelles gammes de produits à faible impact environnemental à un niveau de prix attractif.

Envers ses Clients Distributeurs ou Utilisateurs de ses outils :

Le Groupe s'efforce d'autre part, d'écouter voir anticiper au mieux les attentes croissantes de ses clients, et en particulier des « Grands Comptes », en matière d'achats « éco-responsables » et « socio-responsables ».

L'intégration du développement durable dans la politique industrielle et commerciale de SAM constitue un choix stratégique pour l'avenir et un axe différentiel fort de communication :

- ✓ Nos produits sont de haute qualité professionnelle avec des durées d'usage élevées (certains sont même 'garantis à vie' : critère de durabilité propre inexistant dans les autres secteurs économiques),
- ✓ Nos catalogues contiennent de multiples prescriptions et rappels de normes afin de faciliter un choix pertinent pour un usage approprié et sécurisé de nos produits,
- ✓ En préservant de longue date nos compétences industrielles et en amplifiant actuellement très fortement nos investissements en Recherche & Développement, nous nous inscrivons dans une démarche citoyenne de préservation de l'outil industriel national et voulons être force de proposition en créant des solutions 'métiers' innovantes et performantes.

Les paragraphes qui suivent décrivent les actions récentes menées en matière de RSE.

1.2 Actions de formation et d'information récentes menées auprès des salariés et des tiers en matière de protection de l'environnement et de développement durable :

- ✓ Catalogues : nous nous assurons que les prestataires imprimant nos catalogues, ILV utilisent des encres végétales (normes PEFC...),
- ✓ Emballages :

- Notre principal fournisseur de cartons d'emballage recycle le carton (sigle RESY....),
- Nous avons choisi du polyéthylène pour l'emballage de nos articles, recyclable au minimum à 95%,
- ✓ Chrome : fin 2012 : nous avons fait le choix d'un chromage de niveau 3 (tristar 3) qui simplifie la gestion du traitement des effluents, élimine les risques liés à la manipulation de l'acide chromique et supprime les problèmes de passivité entre nickel et chrome,
- ✓ Matière première : en matière de nuances d'aciers, nous orientons nos productions vers des nuances à taux de carbone inférieur (31Crv3 contre 37Crv3),
- ✓ Transports : nous nous efforçons de favoriser le transport fluvial avec la remontée par barge de nos importations (le transport fluvial consommant 10 fois moins de carburant que le transport routier),
- ✓ Economie d'énergie : réalisation en cours d'un diagnostic EDF sur les économies d'énergie et signature d'un contrat pour analyse régulière de notre consommation afin d'identifier des pistes d'économies et proposer des solutions permettant une optimisation des consommations,
- ✓ Véhicules commerciaux : vigilance et préférence pour des véhicules à faible émission de taux de CO2 (130 g maxi),
- ✓ Téléphonie mobile : choix en 2012 d'un des mobiles les moins nocifs en terme de DAS (DAS : débit d'absorption spécifique représentant le niveau maximum de radio-féquences émis par le portable),
- ✓ Parc copieurs : intégration dans tous les services de la fonction scan pour une orientation vers la dématérialisation des documents,
- ✓

1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; mesures prises pour assurer la conformité de la société aux dispositions législatives :

Les activités industrielles du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement, néanmoins :

- ✓ Des mesures sont prises en permanence pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables,
- ✓ Le groupe est soumis aux inspections régulières de la DREALE et d'autres organismes,
- ✓ Toutes observations ou mises à niveau, relatives aux rejets, aux consommations et aux systèmes de surveillance, formulées par ces organismes extérieurs font l'objet de plans d'actions correctives et/ou d'investissements,
- ✓ Toute décision de nouvel investissement prend en considération les impacts environnementaux en découlant,
- ✓ Des mesures de consommation d'énergies ou d'indicateurs divers (légionelose...) sont effectuées pour s'assurer en permanence de l'inexistence de consommations ou d'indicateurs anormaux,
- ✓ Les filiales de SAM Outillage SAS n'ont pas d'activité industrielle.

1.4 Montants des provisions, indemnités versées et garanties en matière d'environnement :

Au mieux de la connaissance du groupe, il n'existe aucun passif environnemental déclaré et donc le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie spécifique pour se couvrir de quelconques risques connus en matière environnementale.

Par ailleurs le groupe n'a jamais été confronté à une quelconque action judiciaire liée à l'environnement.

Le groupe souscrit à une assurance en matière de Responsabilité Environnementale.

Le site historique du Groupe à Saint-Etienne étant un site

industriel de très longue date, dès lors qu'un projet de restructuration de ce site serait envisagé, il devra subir des travaux de dépollution. Au mieux de notre connaissance actuelle, le coût de ces travaux selon la méthode de dépollution et la nature du projet envisagé s'échelonne entre 0,7 M€ et 3,0 M€.

1.5 Gestion des déchets :

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le Groupe a mis en place des dispositifs de contrôle des rejets dans l'air, l'eau ou le sol susceptibles d'affecter gravement l'environnement.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Nous avons mis en place en 2011 avec notre prestataire un nouveau contrat de traitement des déchets afin de faire un tri plus sélectif (housse PE/ DIB et DID) et avoir une traçabilité plus fiable, avec notamment : l'installation pour notre centre logistique de compacteurs ; la mise en place de poubelles recevant uniquement le papier dans tous les bureaux, un suivi hebdomadaire du taux d'acidité du traitement des boues...

Pour mémoire : recyclage des déchets – tonnage

	2012	2011
Acier	285 tonnes	374 tonnes
Cartons	44	40
DIB	39	61
Papier	11	-

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Le groupe se conforme à la réglementation applicable. L'implantation du site de production dans une zone non résidentielle n'est pas de nature à générer des nuisances auprès des populations riveraines.

1.6 Utilisation durable des ressources :

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les consommations suivantes ont été enregistrées en 2012 sur Sam Outillage :

- ✓ Rejet des eaux, une convention lie l'entreprise au gestionnaire du réseau. La consommation d'eau ressort à 7 milliers de m³ (identique à l'an dernier),

Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En matière de consommation d'énergies, l'entreprise ne recourt pas à ce jour pour la production d'énergie à des dispositifs relatifs aux énergies renouvelables.

Les consommations suivantes ont été enregistrées en 2012 sur Sam Outillage :

- ✓ Les consommations de gaz avec 2,2 millions de kwh
 - ✓ Celles d'électricité, soit 2,5 millions de kwh
- Elles sont restées globalement stables.

1.7 Changement climatique

L'activité du groupe SAM n'a qu'un impact faible sur son 'environnement' et, par conséquent, une influence négligeable sur le changement climatique.

1.8 Protection de la biodiversité

Nos sites ne sont pas implantés dans une zone protégée au titre des réglementations environnement applicables.

4.3 INFORMATIONS SOCIÉTALES

En application de l'article R.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations sociétales suivantes :

1.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales :

De par son histoire (la marque SAM a fêté ses 90 ans en 2011), le Groupe a un fort rayonnement sur son territoire d'origine : la région Rhône-Alpes où le Groupe fait appel à de nombreux sous-traitants et prestataires.

1.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société :

Le Groupe SAM entretient un dialogue avec tous les acteurs qui démontrent un intérêt pour l'activité du groupe.

Actions de partenariat ou de mécénat : les actions menées par le Groupe prennent notamment la forme de partenariats avec par exemple des lycées techniques proches du site de SAM Outillage à Saint-Etienne, des visites d'usines et par l'emploi d'apprentis ou stagiaires (63 stagiaires ont été accueillis en 2012 pour une moyenne de 32 les trois précédents exercices).

1.3 Sous-traitance et fournisseurs ; prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale; loyauté des pratiques; actions engagées pour prévenir la corruption... :

Se reporter aux paragraphes précédents, notamment IV-2 / 1-1°.

V. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est rappelé que la Société a opté en juin 2004 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale. Ces fonctions ont été exercées en 2012 par Monsieur Frédéric Champavère.

Monsieur Frédéric Champavère, qui avait été désigné en qualité de Directeur Général Délégué par décision du conseil d'administration du 8 décembre 2010 avec effet au 7 janvier 2011, a été nommé Président Directeur Général de SAM SA par décision du conseil d'administration du 8 novembre 2011 avec effet au 1er janvier 2012.

5.1 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En vue de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous donnons en **Annexe 2** et au vu des informations en notre possession, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice écoulé.

5.2 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En vue de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, que les rémunérations et avantages de toute nature dus au titre de l'exercice à chaque mandataire social tant par la Société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ont été les suivantes :

Administrateurs :

- La rémunération totale des administrateurs au titre des jetons de présence au titre de l'exercice 2012 est de 54 K€, soit 6 K€ pour chaque administrateur ayant satisfait aux conditions de présence. Les jetons de présence sont répartis entre les administrateurs sur décisions du conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et/ou des comités dont ils sont membres, en intégrant une règle de tolérance d'une absence par an et par administrateur au conseil d'administration. Les jetons de présence sont

versés au titre d'un exercice au début de l'exercice suivant. La règle générale s'applique aussi au Président en sa qualité de membre du conseil d'administration.

- Aucune rémunération spécifique n'a été versée aux administrateurs membres du comité des rémunérations et des nominations et du comité de surveillance. Les deux administrateurs, rapporteurs du Comité d'Audit ont pour leur part perçu 4 K€ chacun pour assurer la mission spéciale de contrôle des comptes et de leur processus d'élaboration, confiée par le Conseil afin de préparer efficacement le conseil arrêtant les comptes de l'exercice. Cette mission a fait l'objet d'une convention réglementée.
- Monsieur Guichard conservant une fonction de conseil et continuant à œuvrer au bénéfice du Groupe dans diverses instances professionnelles dont il est mandataire et autres organisations a bénéficié en 2012 pour cette mission ayant fait l'objet d'une convention réglementée :
 - Du remboursement des dépenses engagées lors de ces missions,
 - De la mise à disposition d'un véhicule appartenant à la société SAM SA.

Dirigeants mandataires sociaux :

- Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société sont arrêtées annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations en veillant au juste équilibre entre l'intérêt général du groupe, de ses actionnaires et la performance individuelle. Elles tiennent compte de la globalité de la rémunération, des pratiques de marché, de l'environnement professionnel et économique dans lequel le Groupe et ses mandataires sociaux évoluent et de la rémunération des autres dirigeants.
- Le Président Directeur Général de SAM SA, Monsieur Frédéric Champavere, n'a pas de contrat de travail au sein d'aucune société du groupe. Il ne bénéficie d'aucun engagement à son bénéfice correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement.
- Le Directeur Général de SAM Outillage, Monsieur Olivier BLANC, est pour sa part salarié de SAM Outillage. Il ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.
- **La rémunération brute individuelle du Président Directeur Général de la Société**, avantage en nature et jetons de présence inclus, versée en 2012, s'est élevée à 249 075 € (en totalité fixe et dont 6 000 € de jetons de présence) pour 167 080 € en 2011.
- Le Président Directeur Général de la Société bénéficie au 31 décembre 2012, en sa qualité de Président de la société SAM Outillage, compte tenu de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Business Plan et afin de l'inciter fortement dans sa réussite pour faire face aux enjeux majeurs de ce plan sur le futur du Groupe :
 - de l'attribution gratuite de 17 262 actions de la société SAM Outillage SAS sous conditions de performance basées sur la croissance externe et sur un objectif d'EBITDA opérationnel du groupe en 2012 de 3 141 K€ (décisions du 26 juillet 2011). L'attribution définitive desdites actions interviendra en juillet 2013 pour 9 590 d'entre elles, dans la mesure où les conditions de performance étaient remplies au 31 décembre 2011 et à la même date pour le solde, soit 7 672 actions, compte d'une atteinte partielle des conditions de performance relatives à cette attribution. Lors de leur attribution, ces 17 262 actions représentaient une plus value potentielle de 487 845 €. Ces actions deviendront disponibles en juillet 2015.
 - de l'attribution gratuite de 9 590 actions de la société SAM Outillage SAS (décisions du 23 mars 2012). L'attribution définitive desdites actions interviendra en mars 2014 selon l'atteinte de conditions de performance cal-

culées sur l'EBITDA opérationnel du Groupe de 2013 amendé par le conseil d'administration de SAM SA de février 2013 à 3,50 M€ pour une attribution de 100 %. Lors de leur attribution, ces 9 590 actions représentaient une plus value potentielle de 257 108 €. Ces actions deviendront disponibles en mars 2016.

- La rémunération brute individuelle du Directeur Général salarié de SAM Outillage, avantage en nature et jetons de présence inclus, versée en 2012, s'élève à 162 576 € (dont 10 178 de variable et 6 000 € de jetons de présence) pour 143 040 € en 2011.
- Le Directeur Général salarié de la société SAM Outillage bénéficie au 31 décembre 2012, en sa qualité de Directeur Général salarié de la société SAM Outillage et compte tenu de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Business Plan et afin de l'inciter fortement dans sa réussite pour faire face aux enjeux majeurs de ce plan sur le futur du Groupe :
 - de l'attribution gratuite de 8 631 actions de la société SAM Outillage SAS sous conditions de performance basées sur la croissance externe et sur un objectif d'EBITDA opérationnel du groupe en 2012 de 3 141 K€ (décisions du 26 juillet 2011). L'attribution définitive desdites actions interviendra en juillet 2013 pour 4 795 d'entre elles, dans la mesure où les conditions de performance étaient remplies au 31 décembre 2011 et à la même date pour le solde, soit 3 836 actions, compte d'une atteinte partielle des conditions de performance relatives à cette attribution. Lors de leur attribution, ces 8 631 actions représentaient une plus value potentielle de 243 922 €. Ces actions deviendront disponibles en juillet 2015.
 - de l'attribution gratuite de 4 795 actions de la société SAM Outillage SAS (décisions du 23 mars 2012). L'attribution définitive desdites actions interviendra en mars 2014 selon l'atteinte de conditions de performance calculées sur l'EBITDA opérationnel du Groupe en 2013 amendé par le conseil d'administration de SAM SA de février 2013 à 3,50 M€ pour une attribution de 100 %. Lors de leur attribution, ces 4 795 actions représentaient une plus value potentielle de 128 554 €. Ces actions deviendront disponibles en mars 2016.

VI. INFORMATIONS SUR LES FACTEURS ET GESTION DE RISQUES OPÉRATIONNELS OU LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

VISIBILITÉ – RISQUE COMMERCIAL

Le groupe SAM est positionné sur un marché mature recensant une clientèle utilisatrice très atomisée, où la notoriété des marques et la fidélisation des réseaux de distribution restent déterminantes.

La cible de clientèle utilisatrice des outils SAM correspond aux segments des professionnels de la maintenance industrielle, automobile, bâtiment, agricole etc. Il s'agit uniquement de B to B. SAM est reconnue dans le monde professionnel pour la qualité de ses produits développés grâce à un savoir faire mis en œuvre depuis 90 ans.

SAM vend quasi-exclusivement ses produits à un réseau dense de distributeurs : groupes, groupements ou grossistes spécialisés en fourniture industrielle, automobile ou bâtiment, etc. SAM leur propose deux gammes de produits ainsi que des moyens internes de personnalisation ou de fabrication d'outillages sur plans pour les utilisateurs ayant des besoins particuliers. Le réseau de distribution le plus important réalise environ 10 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Le marché outre des acteurs historiques (groupes généralistes internationaux ou acteurs nationaux spécialistes) est de plus assez régulièrement pénétré par de nouveaux entrants non fabricants qui s'adosent à l'offre de pays « low cost ». Au sein de la zone Asie qui a bénéficié ces dernières années de taux de change très favorables, deux pays sont particulièrement concurrentiels : la Chine (produits de niveau de valeur ajoutée faible avec néanmoins une constante amélioration de la qualité) et Taïwan (produits de meilleure qualité).

Le Groupe SAM – multi spécialiste de l'outillage à main au service des métiers et de leurs évolutions - a intégré ces données en adaptant ses stratégies industrielles, commerciales et logistiques en conséquence. Soucieuse de conserver son expertise industrielle, la société ne s'est pas livrée à une délocalisation industrielle mais a investi au contraire régulièrement pour adapter l'ensemble de ses process afin de proposer durablement une offre compétitive, économiquement viable, respectueuse des valeurs de développement durable et favorisant l'emploi et l'économie locale.

La stratégie produits se développe autour des axes qualité, compétitivité par rapport au prix mondial, innovation, personnalisation et process techniques et industriels souples. La société pratique dès que possible une politique de sourcing neutre entre sa production propre et les approvisionnements extérieurs, afin de trouver pour chaque ligne de produit le meilleur compromis qualité / prix possible. Pour conserver sa compétitivité industrielle et dans le respect de l'environnement, le groupe a recentré en 2008 ses activités industrielles sur son seul site stéphanois. Aujourd'hui, plus du tiers des références, soit environ trois mille, sont intégralement produites dans l'usine Sam : des produits emblématiques de la marque telles les pinces multiprises, les coupe-boulons, les clés mixtes et plates, les clés à pipe, les clés de serrage contrôlé, les tournevis, des marteaux, ... et bon nombre de 'moutons à 5 pattes' à faible fréquence de sortie pour lesquels l'expertise industrielle du groupe est indispensable. Le groupe SAM participe à la fabrication d'environ 35 % de références supplémentaires : il s'agit de références conçues et/ou désignées par SAM (servantes, pinces étoupe, mesures...) pour lesquelles les opérations industrielles 'clés' sont effectuées en interne ce qui permet une maîtrise totale de la qualité du produit.

La stratégie commerciale met en avant une offre complète, compétitive pour le distributeur comme pour l'utilisateur, soutenue par une dynamique promotionnelle permanente, des solutions personnalisables, sécurisées et des services à valeur ajoutée. L'action commerciale comprend une démarche forte de prescription directe de la marque auprès des utilisateurs, notamment des grands comptes utilisateurs.

Au 31 décembre 2012, le carnet de commandes s'élève à 1,5 M€ ce qui est un niveau normal compte tenu d'une activité de livraison sur stock qui ne comporte que rarement des commandes livrables dans des délais longs, des commandes programmes ou marchés spéciaux à délai.

L'adaptation continue de la société lui permet de conserver des prix compétitifs et un niveau de très haute qualité produits et services. Son état d'esprit d'anticipation, d'adaptation et de réactivité constitue une base solide pour poursuivre efficacement son développement au service de la performance des métiers utilisateurs, dans un contexte d'achat responsable et de coopération réunissant l'ensemble des acteurs de sa filière (fabricants / distributeurs / utilisateurs).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond aux risques encourus par la Société de ne pas pouvoir faire face à ses obligations si elles arrivent à échéance. Bien que la structure financière ait été naturellement impactée par les acquisitions réalisées en 2011 en matière de croissance externe, la trésorerie reste largement positive et l'endettement faible au regard des capitaux propres et des performances normatives du groupe en matière de marge brute d'autofinancement ou de résultat opérationnel.

Le Groupe estime donc ne pas présenter de risque de liquidité.

Par ailleurs :

- Le Groupe n'a cédé au cours de l'exercice, aucune de ces créances clients dans le cadre d'accords de 'factoring' ou équivalent,
- Le Groupe est propriétaire de tous les actifs fonciers et immobiliers de son site principal à Saint-Etienne. Ces actifs ne font l'objet d'aucune activation type 'lease-back' ou similaire.

RISQUE DE CHANGE ET TAUX

Le groupe réalise des opérations commerciales à l'importation libellées en devises, principalement achats en dollars US et en yens. Il effectue des opérations de couverture partielle à terme auprès d'établissements financiers pour maîtriser son risque de change, sur ses achats de l'année et sur la base de cours pivot adoptés dans le processus budgétaire (cf annexe comptable & VIII.4).

Dans le cadre de sa politique financière le Groupe s'emploie à diversifier ses lignes de crédit souscrites en recourant principalement aux taux fixes pour limiter son risque en cas de variation forte des taux.

Le groupe n'intervient pas sur des marchés financiers pour d'autres opérations.

RISQUE SUR ACTIONS

Le portefeuille repose soit sur l'acquisition d'actions propres dans le cadre de programmes de rachat d'actions ou d'un contrat de liquidité, soit de placements de la trésorerie en valeurs mobilières de placement. Les placements sont choisis parmi ceux ne comportant pas de risques réels (classiques dans leur nature et sans risque par définition).

RISQUES D'IMPAYÉS

Le risque sur chaque client est couvert par un assureur crédit (hors filiale RODAC Bv). Au cas où la société serait amené à dépasser l'encours autorisé par l'assureur et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant ou d'obtenir des garanties supplémentaires (cautions, autre police spécifique d'assurance, etc.), la décision d'octroyer un délai de règlement au client fait l'objet de dérogation interne avec délégations conjointes et d'un reporting mensuel (cf annexe & VIII.1).

ASSURANCES

En plus des polices d'assurance-crédit évoquées précédemment, les assurances contractées par le groupe SAM portent sur l'ensemble des risques qui pourraient affecter ses activités, son patrimoine et engager sa responsabilité ou celle de ses mandataires sociaux (tous risques sauf, responsabilité civile, responsabilité des mandataires sociaux, flotte automobile, auto mission et marchandises transportées).

RISQUES LIÉS A LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

SAM Outillage dispose d'un ERP qui lui permet d'assurer la fiabilité des données informatiques. L'exploitation en informatique est sécurisée par des gardes quotidiennes et de protections d'accès.

RISQUES JURIDIQUES

Les marques, logos et modèles sont déposés et protégés selon les cas par des inscriptions nationales, communautaires ou internationales. Il en est de même des brevets que le Groupe produit.

Il n'existe pas au 31 décembre 2012, à la connaissance du groupe, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du groupe.

VII. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun élément visé au dit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique à l'exception du droit de vote double tel que décrit à l'article 8 des statuts.

Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur identifiable au gré de l'actionnaire. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites pendant quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Hormis une obligation de déclaration de franchissement de seuil dès 2 % et tous ses multiples, les statuts ne contiennent aucune autre disposition limitative, restrictive, différée ou autre applicable aux actions ou aux actionnaires.

7.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est rappelé que les commissaires aux comptes de la société sont les suivants :

CONTRÔLE	Date de 1 ^{ère} nomination	Année de la dernière AG du mandat	Adresse
Titulaires			
CAP office	2004	2013	12, quai du Commerce 69009 LYON
MAZARS GOURGUE	2001	2013	4 rue Paul Valérien Perrin 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX
Suppléants			
M. Jean-Michel BLOCH	2004	2013	12, quai du Commerce 69009 LYON
M. Jean-Christophe GUINET	2001	2013	4 rue Paul Valérien Perrin 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX

En application de l'article 222-8 du Règlement Général AMF, il est précisé que les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux autres membres de leur réseau titre de l'exercice 2012 par la Société et ses filiales sont les suivants : 53 715 €.

VIII. PRÉSENTATIONS DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du rapport financier du Groupe.

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Nous soumettons à votre approbation, sous la première résolution, les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un résultat net négatif de - 531 K€ et, sous la troisième résolution, les comptes consolidés

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 259 K€.

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, notre société n'a effectué aucune dépense, ni engagé aucune charge non déductible du résultat fiscal au sens des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les incertitudes générées par la persistance d'une conjoncture économique décidément très compliquée ainsi que notre volonté de poursuivre la mise en place de notre plan stratégique, indispensable pour assurer le développement de votre entreprise et nécessitant la mobilisation de ses ressources, nous conduisent à vous proposer, sous la deuxième résolution, de distribuer un dividende par action de 0,60 €, soit un dividende global de 228 K€, étant précisé que les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison des actions auto-détenues seront affectées en compte report à nouveau. La mise en paiement des dividendes aurait lieu à compter du 21.06.2013.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons que les dividendes distribués, par action, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos	Dividende par action	Revenus bruts éligibles à l'abattement	Revenus bruts non éligibles à l'abattement
31/12/2011	1,20 €	1,20 €	0 €
31/12/2010	1,20 €	1,20 €	0 €
31/12/2009	1,10 €	1,10 €	0 €

APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L 225-40 du Code de Commerce, d'approuver, sous la quatrième résolution, le rapport spécial des commissaires aux comptes, étant précisé que deux nouvelles conventions réglementées ont été conclues au cours de l'exercice 2012.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR FRÉDÉRIC CHAMPAVÈRE

Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Champavère, actuel Président Directeur Général de SAM SA, arrivant à expiration au jour de l'assemblée générale, nous vous proposons, sous la cinquième résolution, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR OLIVIER BLANC

Le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BLANC arrivant à expiration au jour de l'assemblée générale, nous vous proposons, sous la sixième résolution, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR MARC JABOULEY

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc JABOULEY, arrivant à expiration au jour de l'assemblée générale, nous vous proposons, sous la

septième résolution, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR VINCENT ROUXEL

Le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent ROUXEL arrivant à expiration au jour de l'assemblée générale, nous vous proposons, sous la **huitième résolution**, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JOSEPH LAFONT

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph LAFONT arrivant à expiration au jour de l'assemblée générale, nous vous proposons, sous la **neuvième résolution**, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivant à leurs échéances, nous vous proposons sous les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} résolutions les nominations suivantes :

NOMINATION DU CABINET CAP OFFICE EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société CAP OFFICE, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Lyon, domiciliée 12, quai du Commerce 69009 LYON, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL BLOCH EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Michel BLOCH, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Lyon, domiciliée 12, quai du Commerce 69009 LYON, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

NOMINATION DU CABINET GRANT THORNTON EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Nous vous proposons de nommer le Cabinet Grant Thornton représenté par Madame Françoise Méchin, 42 avenue Georges Pompidou 69003 LYON, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, en remplacement du Cabinet Gourgue/Mazars.

NOMINATION DU CABINET IGEC EN QUALITÉ DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous proposons de nommer le Cabinet IGEC représenté par Vincent Papazian, 3 Rue Léon Jost 75 017 PARIS, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GUINET.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation existante conférée par l'assemblée générale du 22 juin 2012 arrivant à échéance, il est proposé à l'assemblée, sous la **quatorzième résolution**, de conférer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, une nouvelle autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois à compter de l'assemblée générale et le **prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 40 €**. L'autorisation d'achat porterait sur un nombre d'actions représentant jusqu'à **10 % du capital maximum** pour les actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, sauf dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport, où le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5 %.

L'exécution du programme de rachat serait autorisée en période d'offre publique d'achat.

Comme lors de la précédente autorisation, les acquisitions permettraient ainsi :

- d'animer le titre de la Société dans le cadre du contrat de liquidité ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales, ou leur attribuer gratuitement des actions de la société ;
- d'annuler tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital ;
- de conserver les titres acquis en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe.

Par ailleurs, en vue de permettre au conseil d'administration d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons, sous une quinzième résolution, de l'autoriser à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier en conséquence les statuts. Les actions auto-détenues pourraient ainsi être annulées dans la limite de 10 % du capital de la société, et ce par périodes de 24 mois.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2012.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui correspondent aux propositions ci-dessus.

Le 28 mars 2013
Le conseil d'administration

ANNEXE 1: TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIR EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES, PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AYANT CONSENTI UNE DÉLÉGATION	CONTENU DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
<p>22 juin 2012 (8^{ème} résolution) Echéance au 21/8/2014</p>	<p><u>Délégation de compétence conférée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : vingt-six mois à compter du 22 juin 2012 expirant le 21 août 2014 - plafonds nominaux globaux autorisés : <ul style="list-style-type: none"> • 6 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières à souscrire en numéraire ; • 3 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières et d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital (plafond qui s'ajoute au plafond global de 6 M€ visé ci-dessus) ; • 6 000 000 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital. - délégation de pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières, d'arrêter les prix et conditions d'émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance des titres à émettre, de décider que les droits des actionnaires formant rompus en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, de déterminer le mode de libération des titres émis, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social ; • de procéder à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier corrélativement les statuts ; • en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission. 	<p>Néant</p>
<p>22 juin 2012 (9^{ème} résolution) Echéance au 21/8/2014</p>	<p><u>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre au public, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : vingt-six mois à compter du 22 juin 2012 expirant le 21 août 2014, - plafonds nominaux globaux autorisés : <ul style="list-style-type: none"> • 6 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières, à souscrire en numéraire pour la ou les augmentation(s) de capital par voie d'offre au public ; • 6 000 000 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital. - délégation de pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières, d'arrêter les prix et conditions d'émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des titres émis, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social. • De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier corrélativement les statuts. • En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable et avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société. 	<p>Néant</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AYANT CONSENTI UNE DÉLÉGATION	CONTENU DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
<p>22 juin 2012 (10^{ème} résolution) Echéance au 21/8/2014</p> <p>11^{ème} résolution</p>	<p><u>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre par placement privé au sens de l'article L.411.2 II du Code monétaire et financier, par émission sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital</u></p> <p>- durée : vingt-six mois à compter du 22 juin 2012 expirant le 21 août 2014</p> <p>- plafonds nominaux globaux autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières, à souscrire en numéraire pour la ou les augmentation(s) de capital par voie d'offre par placement privé ; • 3 000 000 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital. <p>- délégation de pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières, d'arrêter les prix et conditions d'émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des titres émis, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. • De procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier corrélativement les statuts. • En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable et avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société. <p>- Le Conseil d'administration est autorisé à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières émises dans la limite de 10% du capital par an, tel qu'ajusté, à un prix qui ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au prix moyen pondéré par le volume de l'action des 20 séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, ou • au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission, ou • dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% et dans la limite de la valeur nominale. 	<p>Néant</p>
<p>22 juin 2012 (12^{ème} résolution) Echéance au 21/8/2014</p>	<p><u>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société et des apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange</u></p> <p>- durée : vingt-six mois à compter du 22 juin 2012 expirant le 21 août 2014</p> <p>- plafond : fraction non utilisée visée aux précédentes délégations ci-dessus ;</p> <p>- objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. rémunérer les apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social (réajusté le cas échéant) ; 2. rémunérer les apports de titres réalisés, au profit de la Société, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, <p>- délégation de pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières, d'arrêter les prix et conditions d'émissions, notamment la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance des titres à émettre, de décider les conditions de leur rachat en bourse et la suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; • de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les prime(s) d'émission, de constater la ou les augmentation(s) de capital et de modifier corrélativement les statuts. 	<p>Néant</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AYANT CONSENTI UNE DÉLÉGATION	CONTENU DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
<p>22 juin 2012 (13^{ème} résolution) Echéance au 21/8/2015</p>	<p><u>Autorisation conférée au conseil d'administration, pour attribuer gratuitement des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : trente-huit mois à compter du 22 juin 2012 expirant le 21 août 2015, - Montant nominal correspondant au nombre d'actions définitivement attribuées, - Le nombre total d'actions attribuées gratuitement par la Société ne pourra représenter plus de 5% du montant du capital social au jour de chaque décision d'attribution prise par le conseil d'administration en tenant compte des actions attribuées gratuitement, - Délégation de pouvoirs au conseil avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et délégation et, notamment, à l'effet de : <ul style="list-style-type: none"> • déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, • fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, dans le cadre d'un règlement de plan d'attribution gratuite d'actions qui sera signé par chaque bénéficiaire, avec la possibilité pour le conseil, s'il le juge opportun, de modifier son choix entre l'attribution d'actions à émettre ou existante et ce, avant l'expiration de la période d'acquisition, • adapter, en cas d'opération sur le capital de la Société pendant la période d'acquisition, le nombre d'actions gratuites attribuées en vue de garantir la neutralité desdites opérations sur les droits des attributaires à des actions de la société émettrice, • fixer, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, les modalités d'émission des actions nouvelles, imputer, sur les réserves, primes et bénéfices les sommes nécessaires à la libération desdites actions, doter, dès la décision d'attribution gratuite d'actions, le compte de réserve dite « indisponible », par prélèvement sur les comptes de réserves, primes ou bénéfices dont la société a la libre disposition, du montant strictement nécessaire à la réalisation de l'augmentation de capital, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélatrice des statuts, • de manière générale, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation. 	<p>Voir rapport de gestion</p>

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Année de nomination chez SAM	Echéance du mandat en cours AG Statuant sur les comptes de :	Principaux mandats ou fonctions exercés (ou ayant été exercés)
Président			
Monsieur Frédéric CHAMPAVERE (IEP Paris)	(3) 2001	2012	Président Directeur Général de SAM SA Président de SAM Outillage SAS (Président Directeur Général de JANSSEN- CILAG)
Administrateurs			
Monsieur Michel BLANC (ECP)	(2) 2000	2013	Administrateur de SAM (Président de Forges Stéphanoises et SAM)
Monsieur Olivier BLANC (Isg Paris)	(3) 2001	2012	Administrateur de SAM Directeur Général adjoint de SAM Outillage SAS
Monsieur Pierre BLANC (Docteur en pharmacie - MBA Columbia)	2001	2012	Administrateur de SAM
Monsieur Noël GUICHARD	2003	2014	Administrateur et Vice-Président de SAM Président du G.I.F.E.C. (Président Directeur Général de SAM)
Monsieur Marc JABOULEY (ESC de Dijon)	(2) (3) 2001	2012	Administrateur de SAM (Directeur filiale PEUGEOT Perpignan)
Madame Christine JABOULEY-HUBAC (ISIT)	2011	2013	Administrateur de SAM
Monsieur Joseph LAFONT (HEC, IEP Paris)	(1) (2) (3) 2001	2012	Administrateur de SAM Président de Maison Médicale Jeanne Garnier Administrateur Fondation Blanc Mesnil (Institut de France) (Membre du Directoire de VUITTON INVESTISSEMENTS GESTION - Secrétaire général de LVMH)
Monsieur Vincent ROUXEL (Polytechnique, MBA Stanford)	(1) (2) (3) 2001	2012	Administrateur de SAM, NATURE et DÉCOUVERTES, GASCOGNE et WHEELABRATOR et MÄDER Associé Gérant de VR Services Président de l'Association Florence (Director de Bain & Company)

(1) Administrateur considéré comme indépendant car n'entretenant aucune relation avec la société, le groupe, ou la direction susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

(2) Membres du Comité de rémunération.

(3) Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 17 juin 2013

CONTRÔLE

Titulaires

CAP Office
MAZARS GOURGUE

2012 12 quai du Commerce - 69009 LYON
2012 4 rue Paul Valérien Perrin - 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX

Suppléants

Monsieur Jean-Michel BLOCH
Monsieur Jean-Christophe GUINET

2012 12 quai du Commerce - 69009 LYON
2012 4 rue Paul Valérien Perrin - 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX

DIRECTION DU GROUPE

Frédéric CHAMPAVÈRE

Président du Conseil et Directeur Général

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Yves THOMAS

Secrétaire Général SAM Outillage

tél. 04 77 92 13 13 - e-mail : ythomas@sam.eu

RESPONSABLES CONTRÔLE DE GESTION ET CONSOLIDATION

Sandy ZITO *Contrôleur Financier*
Monique GAGNAIRE *Contrôle de Gestion*
Nathalie BROSSARD *Consolidation*

ATTESTATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur le rapport financier annuel 2012

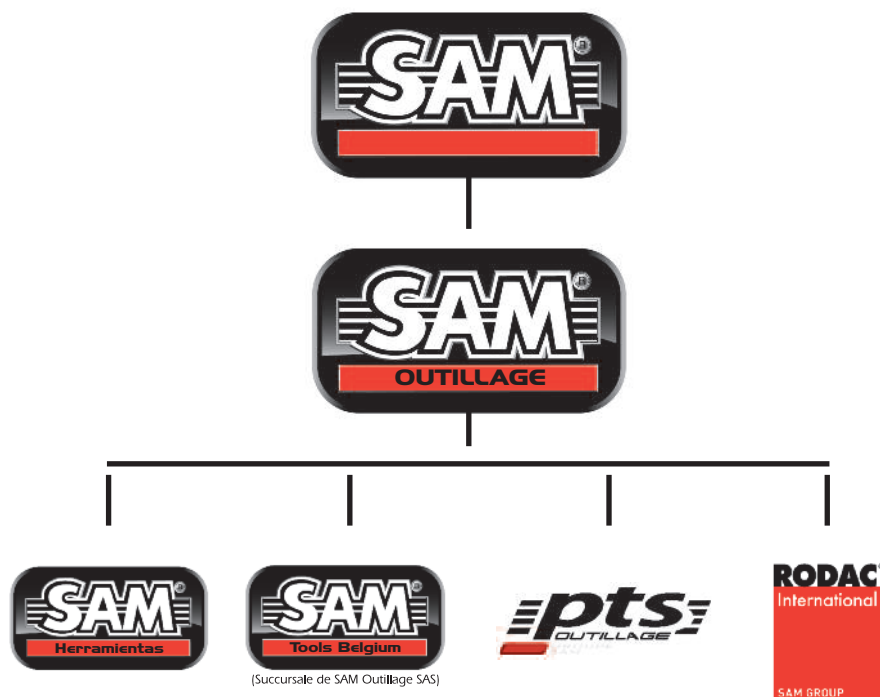
J'atteste, à ma connaissance :

- que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- et que le rapport de gestion au titre de l'exercice 2012 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Saint-Etienne le 28 mars 2013

Monsieur Frédéric CHAMPAVÈRE
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Organigramme du groupe



SAM S.A. - 60, boulevard Thiers - BP 10528 - 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

SAM OUTILLAGE - 60, boulevard Thiers - BP 10528 - 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

SAM TOOLS BENELUX - 1600 SINT-PIETERS-LEEUV - BELGIQUE - BELGIE

SAM HERRAMIENTAS - Poligino Ipertegui II, n° 55 - 31.160 ORCOYEN (Navarra) ESPANA

PTS - 60, boulevard Thiers - BP 10528 - 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

RODAC International - Nijverheidsstraat 1, 6135Kj - Sittard - NEDERLAND

DONNÉES BOURSIÈRES

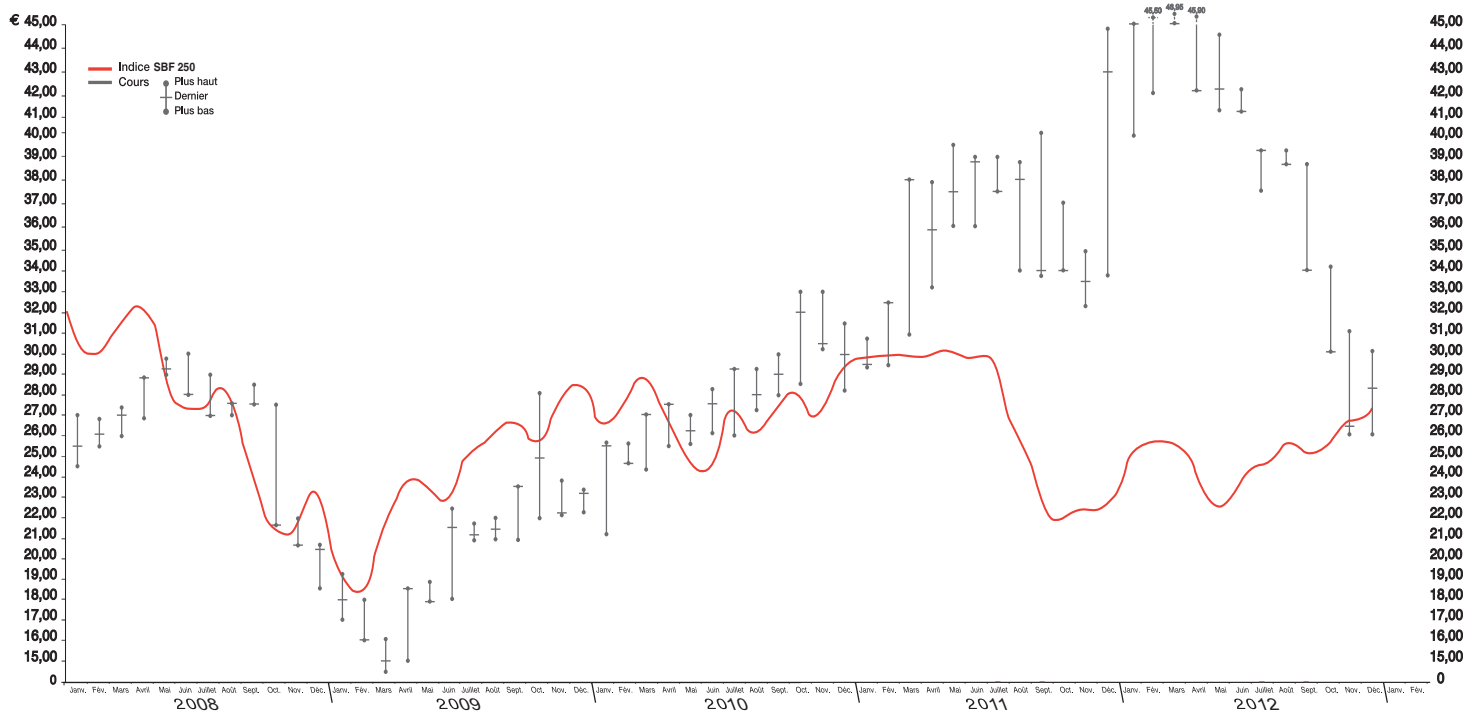
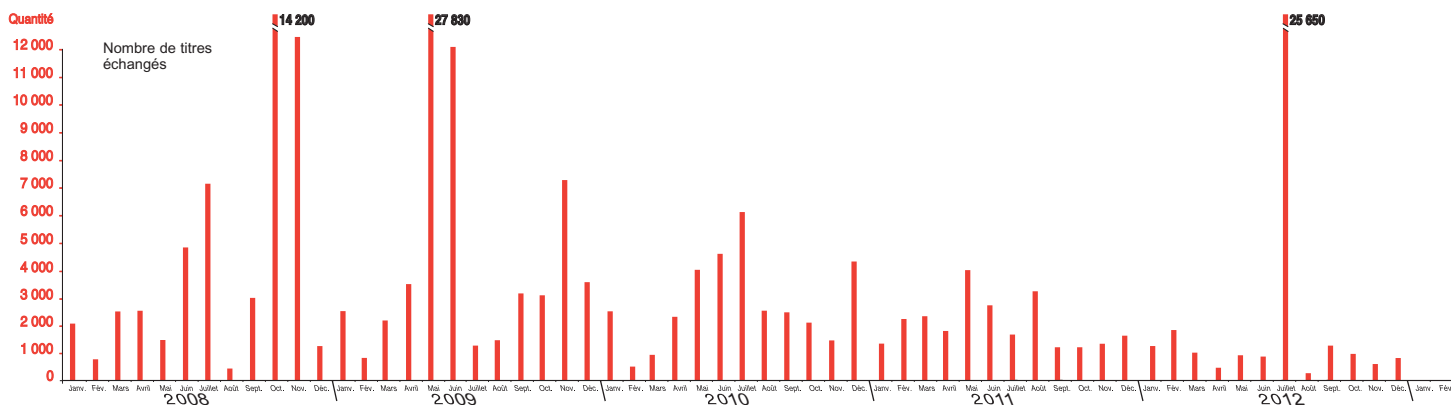
HISTORIQUE

(pour 1 action ajustée*, en euros)

		2008	2009	2010	2011	2012
Premier cours		26,00	19,24	23,20	30,01	41,50
Cours le plus haut		30,00	28,10	33,00	44,95	46,95
Cours le plus bas		17,52	14,50	21,29	29,30	26,16
Dernier cours		19,25	23,20	29,96	43,00	28,45
Cours moyen annuel de clôture	(A)	26,21	20,10	30,17	38,35	38,65
Capitaux propres	(B)	56,43	56,24	57,51	56,42	54,04
Marge brute d'autofinancement	(C)	4,87	2,93	3,13	2,03	5,26
Bénéfice net	(D)	3,06	1,11	2,75	- 0,31	0,67
Dividende net		1,10	1,10	1,20	1,20	0,60
Multiple moyen	(A / C)	5,4	6,9	9,6	18,9	7,3
PER moyen	(A / D)	8,6	18,1	11,0	- 125,6	57,4
Rentabilité nette	(D / B)	5%	2%	5%	- 1%	1%
Capitaux échangés (en Milliers)		1 337	1 379	951	885	1 547
Nombre de titres échangés		53 230	70 080	34 434	24 790	36 339
Taux de rotation annualisé du nombre d'actions		14%	18%	9%	7%	10%

* sur la base actuelle de 379 874 actions en circulation

ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'ACTION



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 et suivants du Code de Commerce, le Président du Conseil rend compte aux actionnaires de la société SAM SA des dispositions relatives :

- ① – à la composition et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- ② – aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- ③ – aux principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- ④ – aux règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise,
- ⑤ – aux éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur Général,
- ⑥ – aux modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- ⑦ – aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiés dans le rapport de gestion.

Gouvernement d'entreprise : par application de l'article L. 225-37 alinéa 7 du Code de commerce, il est précisé que pour l'organisation de sa gouvernance, la Société se réfère depuis mai 2010, volontairement au **code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT** du 17 décembre 2009. En adoptant le code MIDDLENEXT, le Conseil d'administration a pris connaissance des 'points de vigilance' et des recommandations auxquels la société s'engage à souscrire. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques : le présent rapport a été établi en tenant compte du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) du cadre de référence publié initialement par l'Autorité des Marchés Financiers en février 2008 et mis en ligne par la suite le 22 juillet 2010.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la société lors de sa réunion du 28 mars 2013 conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al. 10 du Code de Commerce.

Ce rapport concerne la société mère SAM SA ainsi que l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

1. En matière de composition et de conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration :

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est toujours composé de neuf membres dont deux sont considérés comme indépendants. Conformément à l'article 1.1 du règlement intérieur de la Société, les administrateurs sont choisis en fonction de leur compétence, leur expérience et leur capacité à s'assurer que la stratégie de la Société est pertinente vis-à-vis de l'intérêt social. La durée du mandat de chaque administrateur est de trois ans renouvelable. La composition du Conseil d'Administration et la nature des mandats exercés par

les Administrateurs sont plus amplement détaillées sur l'annexe au présent rapport. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce modifié par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration et à l'égalité professionnelle, il est précisé que suite à la nomination d'un administrateur femme en mai 2011 la proportion hommes/femmes au sein du Conseil d'Administration est la suivante : Hommes : 89 % - Femmes : 11 %. L'attention du Conseil a été attirée sur le calendrier à respecter en la matière: en particulier, il est rappelé qu'à l'issue de la 1ère assemblée générale qui suivra le 1er janvier 2014, la proportion d'administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20% (puis 40% à l'issue de l'assemblée générale suivant le 1er janvier 2017) (Art. L. 225-18-1 du Code de commerce).

1.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

- Nombre de réunions et taux de présence

En 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni selon un calendrier préétabli à six reprises : les 9 février ; 27 mars ; 30 mai ; 22 juin ; 6 septembre et 6 décembre. L'assiduité aux Conseils a été toujours excellente : 96,3 % pour 97,2 % en 2012.

- Principales décisions

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission permanente (définie dans la loi, dans les statuts ainsi que dans un règlement intérieur) consistant notamment à arrêter les orientations stratégiques du Groupe, à veiller à leur respect et à leur mise en œuvre, s'est réuni notamment pour :

⇨ de manière récurrente :

- ✓ arrêter les budgets annuels, les comptes annuels sociaux et consolidés, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle et les rapports correspondants,
- ✓ établir les rapports et résolutions à soumettre aux actionnaires,
- ✓ convoquer et préparer les assemblées,
- ✓ prendre connaissance de l'activité et des résultats du groupe et de chaque société le composant,
- ✓ approuver et/ou reconduire diverses dispositions (prestations intragroupe, répartition des jetons de présence, ...),

⇨ de manière ponctuelle :

- ✓ proposer toutes modifications statutaires,
- ✓ approuver tout plan pluri-annuel,
- ✓ approuver tout projet de croissance externe, de fusion ou d'apports,
- ✓ arrêter tout règlement intérieur, tout plan de stock option, d'attribution gratuite d'actions, ...
- ✓ mettre en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale,
- ✓ autoriser les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- ✓ autoriser les cautions, avals et garanties,
- ✓ autoriser les opérations importantes concernant la société et ses filiales tel que régies par le Règlement Intérieur,
- ✓ proposer la nomination/renouvellement des administrateurs, après avis du Comité des nominations et des rémunérations et proposer la nomi-

nation/renouvellement des commissaires aux comptes, après recommandation du Comité d'audit,

- ✓ nommer les dirigeants mandataires sociaux de la société et ses filiales (Président, Président du conseil d'administration, Directeur Général...) et fixer leur rémunération, après avis du Comité des nominations et des rémunérations et nommer les membres des comités d'études du conseil et du Comité de Surveillance et fixer, le cas échéant, leurs rémunérations,
- ✓ répartir les jetons de présence entre administrateurs, après avis du Comité des nominations et des rémunérations,
- ✓ analyser, débattre de toutes questions intéressant la bonne marche des sociétés composant le groupe,
- ✓ procéder à l'évaluation de ses travaux,
- ✓ débattre sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale Homme/Femme à l'intérieur du groupe.

Le règlement intérieur, dont la version actuelle a été élaboré et adopté par le Conseil lors de sa séance du 27 mars 2012, précise la composition et les attributions du conseil d'administration et des comités, parmi lesquels le comité de surveillance et étend certaines mesures d'autorisation préalables par le conseil à des opérations et décisions significatives engageant la société ou ses filiales. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société.

- Modalités de préparation des décisions

Modalités de convocation et d'information préalable
Avant chaque réunion du Conseil d'Administration, chacun des membres reçoit par courrier électronique, dans un délai approprié, les informations de base correspondant aux divers points de l'ordre du jour pour lui permettre de préparer dans les meilleures conditions possibles la réunion programmée.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

Modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision

Les membres du conseil d'administration ont reçu, lors de chaque réunion du conseil, tous les documents et informations nécessaires à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission et, notamment, les comptes sociaux annuels, consolidés et semestriels ainsi que les documents de gestion prévisionnelle ou plans d'affaires.

Modalités de prise de décisions

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, seul le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le vice-président, a voix prépondérante.

Comités du conseil

Le Conseil d'Administration se fait assister par les trois comités décrits ci-dessous :

- Un comité des rémunérations et nominations : conformément aux termes du règlement intérieur, le comité des rémunérations et nominations est chargé :

- D'une part, de la composition des instances dirigeantes de la Société et des Filiales. A cet effet, le Comité des nominations et des rémunérations est en charge :

- De la sélection des candidats aux postes de nouveaux administrateurs ;
- De la sélection des dirigeants mandataires sociaux, par le biais de proposition au conseil d'administration.

- D'autre part, de la rémunération et des avantages attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des Filiales. A ce titre, le Comité émet des recommandations et avis à l'attention du conseil d'administration.

Ce comité composé de quatre membres dont les deux administrateurs indépendants et sans dirigeant mandataire social s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2012.

- Un comité d'audit : le Conseil a choisi de se constituer, lors de sa réunion du 27 mars 2009, en comité d'audit en application des dispositions de l'article L 823-19 du Code de Commerce issues de l'ordonnance du 8 décembre 2008. Le comité d'audit ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de direction.

- Pour remplir au mieux les missions confiées au comité d'audit par la loi et le règlement intérieur :

- Le conseil mandate depuis 2010 deux de ses membres (non opérationnels, indépendants et représentant des compétences en matière financière) pour une intervention directe au siège de la société à des fins de préparation des travaux du Comité d'Audit ;

- Ces derniers interviewent, hors la présence des mandataires sociaux opérationnels, les responsables du processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle interne et du contrôle budgétaire ainsi que les commissaires aux comptes. ils reportent ensuite de leur mission, recommandations, préconisations au Conseil,

- le Conseil d'Administration, après avoir entendu les deux administrateurs délégués, a procédé lors de sa séance du 28 mars 2013 à :

- ✓ l'examen des comptes,
- ✓ au contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables,
- ✓ au suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- ✓ au pilotage de la procédure de sélection des commissaires aux comptes,
- ✓ à l'examen des risques et engagements hors bilan significatifs.

- Un Comité de Surveillance : instauré, depuis début 2003, le rôle et les attributions de ce Comité de Surveillance consistent désormais, conformément à l'article 2.3.2 du règlement intérieur, à :

- ✓ s'assurer du respect par les dirigeants mandataires sociaux de la société et des filiales de la stratégie définie par le Conseil,

- ✓ faire au Conseil toute recommandation sur tout aménagement nécessaire et/ou évolution de la stratégie ; s'assurer de la pertinence des délégations de signature et faire au conseil d'administration toute recommandation à ce sujet,

- ✓ s'assurer de la soumission au conseil, en vue de leur autorisation, de certaines opérations, obtenir avant chaque conseil un état des opérations soumises à autorisation et émettre un avis préalable sur lesdites opérations.

Ce Comité de Surveillance s'est réuni à trois reprises en 2012. Ses cinq membres, dont actuellement deux administrateurs opérationnels, deux administrateurs non opérationnels et le secrétaire général Groupe, ont accès aux rapports mensuels sur l'activité, les résultats et les engagements.

2. En matière de procédures de contrôle interne, d'identification et de gestion des risques mises en place par la société :

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent à toutes les sociétés du groupe.

Ces **procédures de contrôle interne** ont pour objectifs essentiels d'assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société et plus particulièrement ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières, comptables et de gestion communiquées aux organes sociaux,
- L'amélioration des performances.

Ces **procédures de contrôle interne** trouvent leurs origines :

⇨ dans un règlement intérieur

Comme rappelé supra, le règlement intérieur a été actualisé en mars 2012.

Ce règlement intérieur précise :

✓ la composition, le rôle et les pouvoirs du conseil d'administration à l'égard de la Société et de ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce et le fonctionnement du conseil d'administration :

- le conseil doit comporter au moins 2 membres indépendants, ce nombre pouvant être soit réduit à un membre si le conseil est composé de 5 membres ou moins, soit augmenté si l'effectif du conseil est important. Les critères pour apprécier l'indépendance des membres du conseil sont ceux proposés par le Code MiddleNext,
- A titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration de la Société les opérations et décisions significatives engageant la Société ou ses Filiales listées dans le règlement intérieur.

✓ la composition, le fonctionnement et les attributions des comités du conseil d'administration qui sont : le comité d'audit et des comptes, le comité des nominations et des rémunérations et le comité de surveillance.

✓ la déontologie des administrateurs.

⇨ dans des usages et pratiques développés depuis de nombreuses années par le Groupe. Parmi ceux-ci peuvent être cités notamment :

✓ une **procédure budgétaire annuelle** avec itération entre Comité de surveillance, Direction générale et management du groupe et des filiales, validée in fine par le Conseil d'Administration,

✓ un **reporting mensuel d'activité et de résultats** avec comparatif sur budget et sur réalisation de l'exercice précédent et suivi des indicateurs Qualité et des plans d'actions budgétés,

✓ une **procédure de clôture annuelle** destinée entre autres à établir et/ou à valider l'information financière et comptable destinée aux actionnaires et comportant au moins les aspects suivants :

- élaboration des comptes sociaux et consolidés sous la supervision du Contrôleur financier par la responsable comptable et la Contrôleur de Gestion de SAM Outillage SAS,
- revue et validation par le Secrétaire Général des comptes sociaux et consolidés annuels ou semestriels,

- présentation des comptes et de l'information financière en découlant par le Secrétaire Général au Comité de Surveillance et au Comité d'Audit,

⇨ dans des audits internes le groupe s'est structuré depuis 2005 en matière de contrôle interne. Un plan d'audits annuel est validé par le Président. Les contrôles internes effectués sont décrits dans le reporting mensuel et font l'objet de revues de Direction.

⇨ dans un **Système de Management de la Qualité** : déployé en interne sur les processus majeurs, très intégré aux processus de gestion et contrôlé annuellement par un organisme certificateur dans le cadre des certifications ISO 9000.

Par ailleurs, pour faire face aux risques auxquels il est exposé, le Groupe met en œuvre **diverses procédures de gestion** adaptées à chacun de ses risques. Ainsi le Groupe s'appuie sur les procédures suivantes pour limiter ses principaux risques en matière de :

- risque opérationnel : sur un processus de veille concurrentielle mobilisant en cas de besoin les capacités d'anticipation et de réactivité du Groupe,

- risque industriel, sur un processus permanent de prévention des accidents à travers divers axes : management de proximité, actions de formation, de prévention, d'adaptation des postes de travail...

- risque environnemental : sur un processus de maîtrise, adapté aux moyens industriels exploités, par des certifications, des inspections, des actions de maintenance préventive ou corrective,

- risque de change : sur des processus de couverture à terme auprès d'établissements bancaires de premier rang visant à figer les cours de change retenus dans le cadre des seuls approvisionnements en devises autres que l'euro budgétés,

- risque de liquidité : sur une politique financière privilégiant la sécurité,

- risque lié à l'activité, au patrimoine, à sa responsabilité et à celle de ses dirigeants : sur un processus de garanties étendues auprès de compagnies d'assurance de premier plan sélectionnées avec l'appui d'un courtier parmi les leaders européens,

- risque informatique : sur un processus privilégiant la fiabilité, l'intégrité et la sécurité des données, des systèmes et des réseaux s'appuyant sur une infogérance auprès d'un des leaders du marché,

- risque juridique : sur un processus de centralisation par le secrétaire général s'appuyant si nécessaire sur des conseils externes.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financier. Si comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, par contre les procédures et les recherches d'adaptation permanente au plus près des spécificités du contexte ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

3. En matière de principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux :

Le comité de rémunération propose au Conseil d'Administration les évolutions souhaitables en matière de rémunérations, d'avantages et d'indemnités de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des filiales.

Le Conseil d'Administration délibère et décide sur ces propositions, hors de la présence du mandataire social concerné et à la lumière des principes énoncés dans le code MiddleNext :

- en veillant au juste équilibre entre l'intérêt général du Groupe, de ses actionnaires et de la performance du dirigeant mandataire social,
- en tenant compte notamment, de la globalité de sa rémunération, des pratiques de marché, de l'environnement professionnel et économique dans lequel le Groupe et ses mandataires sociaux évoluent, des rémunérations globales des autres dirigeants, du respect et de la stabilité des principes de détermination de la partie variable des rémunérations...

En 2012, la rémunération globale versée au Président Directeur général (Monsieur Frédéric Champavère) a été composée par une partie fixe (révisée en janvier 2012) et par l'attribution gratuite d'actions Sam Outillage SAS conditionnée à des performances futures traduisant l'intérêt à moyen et long terme du groupe et, accessoirement par des avantages en nature constitués par la seule mise à disposition d'un véhicule.

Sur présentation des justificatifs, ses dépenses de déplacements et de réceptions engagées dans l'intérêt et pour le compte du Groupe sont prises en charge par le Groupe.

Les rémunérations 2012 du dirigeant mandataire social sont détaillées dans le rapport de gestion.

Il est précisé que le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire, qu'il ne dispose d'aucun contrat de travail ni d'aucun autres engagements à son bénéfice, autres que ceux indiqués ci-dessus, correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En 2012, la rémunération globale versée au Directeur Général salarié de la société SAM Outillage (Monsieur Olivier Blanc) a été composée par une partie fixe, une partie variable et par l'attribution gratuite d'actions Sam Outillage SAS conditionnée à des performances futures traduisant l'intérêt à moyen et long terme du groupe et, accessoirement par des avantages en nature constitués par la seule mise à disposition d'un véhicule. Les rémunérations 2012 du Directeur Général salarié de SAM Outillage sont détaillées dans le rapport de gestion. Il est précisé que le Directeur Général de SAM Outillage est salarié de SAM Outillage et qu'il ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Conformément à l'article 1.4 du règlement intérieur, la répartition des jetons de présence entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, en fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils sont membres et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

4. En matière de gouvernement d'entreprise :

Comme indiqué ci-dessus, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprises MiddleNext.

Ainsi qu'exposé dans les différents chapitres de ce rapport, la Société a mis en œuvre la plupart des principes, démarches, règles et recommandations décrits dans ce code. Il est précisé en particulier :

- Point de vigilance concernant le pouvoir exécutif : Il est rappelé que pour mener de manière efficace la stratégie opérationnelle et les différents projets en cours, le Conseil avait approuvé en juin 2011 la nomination de Monsieur Frédéric Champavère en qualité de Président de SAM Outillage SAS. Puis, en novembre 2011, le Conseil a nommé Monsieur Frédéric Champavère en qualité de Président Directeur général de SAM SA, en remplacement de Monsieur Noël Guichard cessant ses fonctions au 31 décembre 2011. Monsieur Noël Guichard est depuis vice-président du conseil.

- Points de vigilance concernant le pouvoir de surveillance exercé par le conseil d'administration : Régulièrement, le conseil d'administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et à sa prise en compte en toutes circonstances de l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires.

5. En matière de limitations éventuelles que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général :

Dans le cadre du règlement intérieur, le Conseil d'Administration a instauré, à titre de disposition interne non opposable au tiers, des limitations aux pouvoirs des dirigeants de la société et des filiales. La réalisation des opérations significatives est ainsi soumise à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

6. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale :

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 8 du Code de commerce, il est renvoyé aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et en particulier :

- A l'article 17 des statuts, pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale,
- A l'article 8 des statuts, pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.

7. Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que le paragraphe VII-1) du rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'Administration mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Le Président du Conseil d'Administration

§1. ÉTATS DE SYNTHÈSE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ETAT DU RESULTAT ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

§2. ANNEXE

I. RÉFÉRENCE DE BASE

II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

III. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Base de préparation des états financiers

3.2. Recours à des estimations et jugements

3.3. Entrées dans le périmètre et informations pro-forma

3.4. Changements de méthodes

IV. ACTIF NON COURANT

4.1. Ecarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles

4.2. Immobilisations corporelles

4.3. Actifs financiers non courants

4.4. Détail de l'actif non courant

4.5. Variation des immobilisations pendant l'exercice

4.6. Amortissements de l'exercice

4.7. Dépréciation des actifs

4.8. Informations et engagements complémentaires sur l'actif non courant

V. ACTIF COURANT

5.1. Stocks et en-cours

5.2. Créances clients nettes et autres actifs à court terme

5.3. Trésorerie et équivalents

VI. CAPITAUX PROPRES

VII. PASSIF NON COURANT ET DETTES

7.1. Provisions

7.2. Passifs financiers

7.3. Impôt sur les résultats

VIII. GESTION DES RISQUES ATTACHÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1. Risque de crédit

8.2. Risque de liquidité

8.3. Risque juridique

8.4. Risque de marché

IX. ENGAGEMENTS OU OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

X. PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE

XI. DONNÉES SOCIALES

11.1. Effectif moyen équivalent temps plein

11.2. Masse salariale

11.3. Avantages au personnel

XII. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

XIII. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

XIV. FRAIS NON COURANTS

XV. INFORMATION SECTORIELLE

XVI. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

XVII. AUTRES INFORMATIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en milliers d'euros)**BILAN CONSOLIDÉ** (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes de l'annexe	31/12/2012	31/12/2011	01/01/2011
ACTIF NON COURANT	IV	8 357	8 869	6 771
Goodwill		1 391	1 968	-
Immobilisations incorporelles		388	122	40
Immobilisations corporelles		6 500	6 722	6 711
Actifs financiers à long terme		78	57	21
ACTIF COURANT	V et VII	27 353	29 354	25 904
Stocks nets	5.1	11 563	12 417	8 871
Créances clients nettes	5.2	9 812	8 949	8 166
Autres actifs à court terme	5.2	1 044	2 026	1 054
Actif d'impôt différé	7.3	39	42	44
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.3	4 895	5 919	7 769
TOTAL ACTIF		35 710	38 223	32 675
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	VI	20 529	21 432	21 846
Capital social		7 408	7 408	7 408
Réserves et autres		12 863	14 141	13 394
Résultat de l'exercice		259	- 116	1 045
Intérêts minoritaires		-	-	-
PASSIF NON COURANT	VII	4 785	4 280	1 973
Provisions	7.1	419	369	306
Dettes financières à long terme	7.2	3 626	2 950	1 348
Autres dettes à long terme	7.2	240	274	142
Dettes sur immobilisations financières	7.2	300	600	-
Produits différés à long terme	7.2	-	-	2
Passif d'impôt différé	7.3	200	87	176
PASSIF COURANT	VII	10 396	12 511	8 855
Dettes financières à court terme	7.2	1 666	2 114	1 130
Dettes sur immobilisations financières	7.2	-	930	-
Dettes fournisseurs	7.2	3 570	4 264	2 979
Autres passifs à court terme	7.2	5 160	5 204	4 747
TOTAL PASSIF		35 710	38 223	32 675

ETAT DU RÉSULTAT ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

CONSOLIDÉ

ETAT DU RÉSULTAT NET

	Notes de l'annexe	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Chiffre d'affaires net total	X	38 957	32 630
<i>Dont exportation</i>		10 986	5 849
Autres produits		248	35
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		39 205	32 664
Achats consommés		16 309	12 431
Autres achats d'exploitation	XII et XIII	9 218	8 980
Impôts et taxes		958	877
Charges de personnel	XI et XII	10 670	9 429
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT		2 049	949
Dotations aux amortissements nettes des reprises		815	821
Dotations aux provisions nettes des reprises		- 131	- 84
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 366	212
Produits et charges opérationnels non courants	XIV	- 315	- 209
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1 051	3
Coût du financement		239	115
Autres charges et produits financiers		- 3	- 11
Impôt	7.3	556	14
RÉSULTAT NET		259	- 116
Dont part du groupe		259	- 116
Dont minoritaires		0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		0,73	- 0,32
<i>Résultat par action dilué</i>		0,68	- 0,30
<i>Nombre d'actions en circulation</i>		353 592	365 572
Marge brute d'autofinancement		2 055	763

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes de l'annexe	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
RÉSULTAT NET		259	- 116
Eléments non recyclables dans le compte de résultat			
Retraitement écarts actuariels et services passés	3.4	- 161	- 15
Autres		0	0
Impôt correspondant	3.4	54	5
Eléments recyclables dans le compte de résultat		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 107	- 10
RÉSULTAT NET GLOBAL		152	- 126

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)

		EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
FLUX NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	(A)	2 263	- 284
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT =		2 055	763
+ Résultat net de l'exercice		259	- 116
+ Rémunération sur actions		543	162
+ Amortissements et provisions nets		1 145	815
+ Variation imposition différée		114	- 90
- Plus values de cession		7	9
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET =		209	- 1 047
- Stocks nets		- 855	956
- Créances nettes		- 42	- 1 125
+ Dettes liées à activité		- 791	- 1 233
- Comptes de régularisation actifs passifs		- 104	- 17
FLUX NET LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	(B)	- 1 929	- 3 391
- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		877	738
+ Réévaluation des terrains		0	0
- Augmentation des immobilisations financières		28	4 353
+ Valeur de cession ou réduction d'immobilisations		41	16
+ Variation des dettes sur investissements		- 1 065	1 684
FLUX NET LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(C)	- 770	1 265
- Dividendes versés aux actionnaires		441	440
+ Hausse des emprunts et des subventions		2 676	3 604
- Remboursement des emprunts et des subventions		1 893	1 889
- Actions propres en déduction des capitaux propres		1 112	9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DISPONIBLE	(A+B+C)	- 435	- 2 410
dont : + disponibilités		1	- 547
+ placements		- 1 025	- 1 347
- découverts ponctuels		- 589	236
+ TRÉSORERIE DISPONIBLE A L'OUVERTURE		5 298	7 708
= TRÉSORERIE DISPONIBLE A LA CLOTURE		4 863	5 298

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)

	Notes de l'annexe	31/12/2012	31/12/2011	01/01/2011
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS OUVERTURE		21 432	21 846	21 366
Résultat net de l'exercice		259	- 116	1 045
Autres éléments du résultat global		- 107	- 10	- 89
Païement des dividendes		- 441	- 441	- 405
Rachat d'actions par la société	VI	- 1 157	- 8	- 71
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	11.3	543	161	0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CLOTURE		20 529	21 432	21 846

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. RÉFÉRENCE DE BASE

En application du règlement Européen n° 1606/2002 visant les sociétés cotées sur un marché réglementé européen, les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les Etats Financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mars 2013. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir le 17 juin 2013.

II. PÉRIMÈTRE ET MODE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés suivantes, dont SAM S.A. dirige les politiques (financière et opérationnelle) et qu'elle contrôle directement ou indirectement à plus de 50 %, sont consolidées directement par la méthode de l'intégration globale. Conformément à la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, sont pris en considération pour apprécier le contrôle. Il n'est pas tenu compte des droits de vote potentiels non immédiatement exerçables ou convertibles, ou soumis à l'occurrence d'un événement futur.

Nom de la société	Siège	N° Siret	Mode d'intégration	Pourcentage d'intérêt au	
				31.12.12	31.12.11
SAM S.A.	Saint Etienne (42)	433 925 344 00015	Intégration globale	Mère	Mère
SAM OUTILLAGE SAS	Saint Etienne (42)	338 002 231 00011	Intégration globale	100	100
SAM HERRAMIENTAS	Pampelune (Espagne)	B-81964413	Intégration globale	100	100
PTS	Saint Etienne (42)	398 764 712 00046	Intégration globale	100	100
RODAC	Sittard (Pays-Bas)	000017356407	Intégration globale	100	100

Au sein du Groupe les notions d'entités ad hoc, d'entreprises associées ou de co-entreprises sont inexistantes. Le périmètre de consolidation n'intègre plus en 2012 la société IPS ; cette dernière a fait l'objet d'une fusion-absorption au profit de sa société mère SAM Outillage SAS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

SAM HERRAMIENTAS, PTS et RODAC sont détenues à 100% directement par SAM OUTILLAGE SAS et à 100% indirectement par SAM SA.

Le groupe fiscal SAM au 31 décembre 2012 est constitué des sociétés suivantes : SAM S.A., SAM OUTILLAGE SAS et PTS. Ce groupe fiscal expirera au 31 décembre 2015.

III. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe. L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes au 31 décembre.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes sociaux établis par chaque société. Elle est également établie :

- après élimination des opérations internes au groupe,
- dans la perspective de continuité de l'exploitation,
- selon les principes du coût historique sauf pour certains postes (mentionnés dans les notes suivantes) évalués à la juste valeur historique,
- selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux interprétations de l'IFRIC, applicables au 31.12.2012 (cf. paragraphes suivants).

Les comptes consolidés du Groupe SAM sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS, tel qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012, à l'exception de la norme IAS 19 dont l'application anticipée fait l'objet d'un développement spécifique décrit ci-dessous. Ces comptes sont présentés comparativement à l'exercice 2011 établi selon les mêmes principes et conventions et le même référentiel comptable.

Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Application des normes internationales d'information financière (IFRS) :

Les principes comptables applicables et utilisés sont détaillés, pour chaque poste dans les notes correspondantes de l'annexe présentées ci-après. Toutes les données chiffrées sont en milliers d'euros.

Normes nouvelles applicables :

Le Groupe a mis en œuvre les modifications des IFRS devant obligatoirement être appliquées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit :

- les modifications d'IFRS 7 intitulées ' Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers',
- les modifications d'IAS 12 intitulées 'Impôt différé – recouvrement des actifs sous jacents',
- les modifications d'IAS 1 intitulées 'Présentation des autres éléments du résultat global'
- les modifications apportées à IAS 1 dans le cadre des 'Améliorations annuelles – cycle 2009-2011'

Ces modifications des IFRS n'ont pas d'effets significatifs sur les comptes du Groupe. Plus précisément :

- **L'amendement à IFRS 7** « Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers » précise qu'un transfert d'actif financier existe si, et seulement si, l'entité :
 - transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ; ou
 - conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais assume une obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à un ou plusieurs bénéficiaires dans le cadre d'un accord.

Cet amendement vise essentiellement à améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers, y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs. Le Groupe ne pratiquant pas, au 31 décembre 2012, de tels transferts, ce texte n'a aucun impact sur ses comptes consolidés.

- **La modification de la norme IAS 1** exige pour sa part d'une entité qui change de méthodes comptables de façon rétrospective qu'elle présente un état de la situation financière arrêté au début de la période précédente; cette évolution a trouvé une application en 2012 pour le Groupe dans le cadre d'une application anticipée sur l'exercice de la norme IAS 19.

Normes nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur :

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les IFRS nouvelles et révisées suivantes qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur :

- IFRS 9 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015)
- IFRS 10 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IFRS 11 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IFRS 12 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IFRS 13 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 27 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 28 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Modifications relatives notamment aux modifications d'IAS 16 et 32 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IFRIC 20 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)
- ...

La Direction ne prévoit pas que l'application de ces nouvelles normes puisse avoir une incidence significative sur les comptes du Groupe.

1^{ère} application de la norme IAS 19 révisée :

Le Groupe a appliqué par anticipation sur l'exercice 2012, la nouvelle norme IAS 19 : 'Avantages du Personnel'. Cette norme révisée dont l'application est rétrospective a notamment les conséquences suivantes :

- Les engagements du Groupe envers ses salariés sont intégralement comptabilisés à la clôture de chaque exercice; l'option du corridor est supprimée (cette option n'était pas utilisée par le Groupe), ainsi que la possibilité d'amortir les écarts actuariels et les coûts des services passés résultant de changements de régime de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés.

De ce fait :

- Les écarts actuariels, les coûts des services passés dus à un changement de régime intervenu en 2010 non provisionnés au 31 décembre 2010, ont été comptabilisés par contrepartie des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt au 1^{er} janvier 2011 ;
- Les écarts actuariels nés postérieurement au 1^{er} janvier 2011 sont comptabilisés en 'Autres éléments du résultat global', non recyclables dans le compte de résultat;
- Le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué dorénavant en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

En raison du caractère rétrospectif de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison. Les impacts détaillés de cette première application de la norme IAS 19 révisée sont présentés dans la note 3.4.

3.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par le Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes.

La direction du Groupe SAM revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations et hypothèses utilisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent l'évaluation des postes suivants :

- la valorisation des goodwill et des immobilisations incorporelles acquises ;
- les provisions et les engagements de retraite ;
- les impôts différés ;
- les opérations en actions.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe, et traduisent la réalité économique des transactions.

3.3. Entrées dans le périmètre et informations pro-forma

Il n'y a eu en 2012, aucune nouvelle entrée de société dans le périmètre (pour rappel : en 2011, les sociétés PTS, IPS et RODAC avaient été intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe).

3.4. Changements de méthodes :

Compte tenu de l'application anticipée de la révision de la norme IAS 19, la présente note récapitule les principaux impacts de cette première application sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011 ainsi que sur les états financiers de l'exercice 2011. Un 'Etat retraité de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2011' est fourni, conformément aux modalités relatives aux traitements rétrospectifs.

Retraitement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2011

	En milliers d'euros
31 décembre 2010 publié	21 935
Ajustement de la dette actuarielle.....	0
Impôts différés associés à l'ajustement de dette actuarielle	0
Ajustement coûts services passés dus à un changement de régime.....	- 133
Impôts différés associés à ajustement 'changement de régime'.....	44
1 ^{er} janvier 2011 retraité.....	21 846

Retraitement du résultat 2011 :

	En milliers d'euros
Résultat net 2011 publié	- 131
Reprise de l'amortissement 2011 du coût des services passés dus à changement de régime.....	14
Reprise écarts actuariels 2011	8
Impôts différés associés.....	- 7
Résultat net 2011 retraité.....	- 116

Impacts sur 2012 :

Les écarts actuariels 2012 (soit 161 K€) sont comptabilisés en 'Autres éléments du résultat global', non recyclables dans le compte de résultat ; pour leur montant net d'impôt soit 107 K€.

IV. ACTIF NON COURANT

4.1. Ecarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles

4.1.1. Regroupement d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, suite à la mise en application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels », le Groupe comptabilise ses regroupements d'entreprises en application de ces nouvelles normes.

4.1.2. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application de la méthode d'acquisition relevant de la norme IFRS 3 révisée. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La différence entre la part acquise de la juste valeur et le coût d'acquisition est comptabilisée en Goodwill. Plus précisément :

- Les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement lorsqu'ils sont encourus;
- Pour chaque regroupement, SAM étudie l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition (même s'il n'est pas probable ou évaluable de manière fiable) et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat du Groupe ;
- Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour achever la comptabilisation d'un regroupement.
- Les ajustements de valeur des actifs et passifs sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans le délai de 12 mois et qu'ils ne résultent pas de faits et circonstances nouveaux,
- Le goodwill négatif éventuellement dégagé lors de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit.
- Toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.

Toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres.

Les goodwill ne sont pas amortis, ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour le besoin des tests de dépréciation, le Goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie devant bénéficier des synergies du regroupement.

4.1.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels achetés, enregistrés à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire au maximum sur 3 ans, sauf si un indice de perte de valeur après analyse conduit à la constatation d'une perte de valeur égale à la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif concerné.

S'il s'agit d'applicatifs informatiques générés en interne, le montant comptabilisé est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle a satisfait aux critères de comptabilisation ; après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

En ce qui concerne :

- les frais de recherche, ils ne sont pas immobilisables,
- les frais de développement, dès qu'ils sont encourus, sont enregistrés directement en charges car le Groupe considère qu'aucune certitude sur le bénéfice de leurs avantages économiques futurs n'existe.

4.2. Immobilisations corporelles

Terrains : Les terrains sont comptabilisés à leur valeur historique réévaluée lors de la transition aux normes IFRS comme prévu par la norme IFRS1.

Autres immobilisations corporelles : elles sont enregistrées par composants à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué de leurs amortissements. Leurs coûts n'intègrent :

- ni coût d'entretien et de réparation courants qui sont enregistrés en charges,
- ni déductions liées aux subventions d'investissement qui sont enregistrées au bilan en produits différés et sont rapportées en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif correspondant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire à l'exception de certains équipements industriels récents pour lesquels le mode dégressif est plus approprié pour obtenir une valeur nette pertinente, selon les durées d'utilisation ci-après reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à chaque composant d'un actif, à savoir :

Immobilisations	Durée d'utilité
Bâtiments.....	20 à 40 ans
Autres agencements immobiliers.....	12 à 15 ans
Équipements industriels.....	10 à 30 ans
Équipements informatiques et assimilés.....	3 ans
Matériels de transport et de manutention.....	4 à 8 ans
Autres corporels.....	4 à 8 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations corporelles sont déterminées par rapport à la juste valeur pour les terrains et à la valeur nette comptable pour les autres immobilisations corporelles. Elles sont enregistrées en résultat dans les autres produits et charges.

4.3. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués pour l'essentiel par des prêts et créances avec des échéances supérieures à 12 mois à la date de clôture. Ils sont comptabilisés au coût historique après déduction d'une perte de valeur le cas échéant.

4.4. Détail de l'actif non courant

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Écarts d'acquisitions :	1 991	600	1 391	1 968
- Écarts d'acquisitions	1 991	600	1 391	1 968
Incorporelles :	977	589	388	122
- Concessions, brevets, licences	23	23	-	-
- Fonds commercial	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles	633	566	67	122
- Avances et acomptes	321	-	321	-
Corporelles :	17 298	10 798	6 500	6 722
- Terrains et aménagements	1 708	163	1 545	1 526
- Constructions	6 213	3 180	3 033	3 292
- Matériel	7 506	6 093	1 412	1 490
- Autres corporels	1 844	1 361	484	414
- Avances et acomptes	26	-	26	-
Financières :	78	-	78	57
- Autres titres de participation	-	-	-	1
- Prêts	41	-	41	18
- Autres financières	37	-	37	38
TOTAL	20 344	11 987	8 357	8 869

4.5. Variation des immobilisations pendant l'exercice

	Valeur brute au 31.12.2011	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.2012
Ecart d'acquisition	1 968	-	23	-	1 991
Incorporelles	656	-	343	23	977
Corporelles, dont :	17 166	-	624	492	17 298
- Terrains	1 662	-	47	-	1 708
- Constructions	6 186	-	28	-	6 213
- Matériel	7 386	-	190	69	7 506
- Autres corporels	1 933	-	269	358	1 844
- Avances et acomptes	-	-	92	65	26
Financières	57	-	27	7	78
TOTAL	19 848	-	1 018	522	20 344

Le goodwill de la société RODAC a été réestimé de 23 K€ en 2012, c'est-à-dire dans la période d'un an à partir de la date d'acquisition de la société pendant laquelle le goodwill peut être ajusté.

Les acquisitions du Groupe en 2012 (hors mouvement sur le goodwill) se chiffrent à 995 K€ contre 765 K€ en 2011.

Au 31 décembre 2012 les engagements d'investissements (soit 0,4 M€) portent essentiellement sur l'évolution du système de traitement de l'information (ERP), sur des équipements industriels de modernisation et sur des remplacements de véhicules techniques de prescription.

4.6. Amortissements de l'exercice

	Amortissements au 31.12.2011	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises et ajustements	Amortissements au 31.12.2012
Ecart d'acquisition	-	-	600	-	600
Incorporelles	534	-	55	-	589
Corporelles, dont :	10 444	-	759	406	10 798
- Terrains	136	-	28	-	164
- Constructions	2 894	-	286	-	3 180
- Matériel	5 895	-	275	77	6 093
- Autres corporels	1 519	-	171	329	1 361
Financières	-	-	-	-	-
TOTAL	10 979	-	1 414	406	11 987

La dotation aux amortissements (hors dépréciation du goodwill) est de 815 K€ contre 821 K€ au 31 décembre 2011.

4.7. Dépréciation des actifs non courants :

Le Groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Le groupe déprécierait la valeur d'un actif si sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) devenait inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

En dehors du Goodwill ainsi que détaillé ci-dessous, le suivi effectué n'a pas mis en évidence d'autre risque significatif de perte de valeur au 31 décembre 2012.

Perte de valeur comptabilisée sur goodwill au cours de l'exercice 2012 :

Le Goodwill comptabilisé en 2011 sur la société PTS soit 1 957 K€ a fait l'objet en 2012 d'une dépréciation sur les bases suivantes :

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie associée à PTS a été établie selon un calcul de valeur d'utilité effectué à partir de projections des flux de trésorerie fondés sur un plan d'affaires financier sur cinq ans actualisé et approuvé par les organes d'administration de la société et avec un taux d'actualisation établi selon des indices officiels et risques spécifiques identifiés sur l'unité génératrice de trésorerie associée.

Le plan d'affaires financier qui a fait l'objet d'une actualisation en 2012 prend en compte les réalisations 2012 de l'unité génératrice de trésorerie, des perspectives économiques sur le marché 'Automobile' moins favorables et un délai d'hystérésis plus long qu'initialement prévu dans la réalisation des synergies commerciales attendues. La marge brute commerciale utilisée est constante sur la période.

Le **taux d'actualisation** retenu au 31 décembre 2012 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 11,83%. Il a été calculé avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 2,62%
- Prime de risque de 6,45%
- Beta sans dette de 1,33
- Ratios 'dette financière' / 'capitaux propres' respectivement de 25.9 et 74.1 %
- Coût des capitaux propres, incluant une décote de taille de 2 % : 15,20 %.

Les flux de trésorerie ultérieurs à la période du plan d'affaires ont fait l'objet d'extrapolations selon le taux de croissance à long terme moyen prévu pour le marché concerné soit 1 %.

Avec ces hypothèses, une dépréciation du goodwill de PTS de 600 K€ a été comptabilisée en 2012. Cette perte de valeur a été comptabilisée en 'Autres charges opérationnelles non courantes'.

Analyse de sensibilité :

L'utilisation d'un taux d'actualisation inférieur de 1 point aurait conduit à ne pas constater de dépréciation. L'utilisation d'un taux majoré de 1 point aurait doublé la dépréciation. L'atteinte sur la période de résultats d'exploitation supérieurs de 10 % aux résultats d'exploitation prévus par le plan d'affaires utilisé conduirait à ne pas constater de dépréciation. Inversement, la réalisation de résultats d'exploitation inférieurs de 10% à ceux prévus par le plan d'affaires conduirait à doubler la dépréciation provisionnée.

4.8. Informations et engagements complémentaires sur l'actif non courant

⇨ Location financement

Le groupe n'a plus au 31.12.2012 de contrat de location financement en cours transférant les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué.

⇨ Contrats de location simple

État des locations simples au 31 décembre 2012

Loyer financier inclus dans l'exercice	Paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location			Valeur d'origine	Année de signature du contrat
	à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans		
220	158	69	-	841	2008 à 2012

Il n'y a ni revenu de sous-location ni d'option d'achat en fin de contrat.

V. ACTIF COURANT

5.1. Stocks et en cours

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré :

- d'achat (y compris les frais accessoires directement attribuables) pour les matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements achetés,
- de production (y compris tous coûts directs et les frais généraux de production affectés sur la base de la capacité normale de production) pour les en-cours et les produits finis manufacturés.

Les coûts n'intègrent aucun frais financier.

A partir d'indices de perte de valeur et après analyses, référence par référence, prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue en vigueur et les difficultés de vente sur les autres produits dont la rotation ressort comme trop lente, des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'achat ou de production. Cette valeur nette correspond au prix de vente attendu après déduction des coûts estimés d'achèvement et de commercialisation.

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	2012			2011	
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Brut	Net
Matières premières	1 551	189	1 362	1 387	1 387
En cours	866	11	855	751	751
Produits intermédiaires et finis	3 230	185	3 045	3 599	3 599
Marchandises	6 672	371	6 301	6 680	6 680
TOTAL	12 319	756	11 563		12 417

Détail des dotations et reprises au 31.12.2012 :

	Provisions au 31.12.2011	Dotation	Reprises	Provisions au 31.12.2012
Matières premières	173	51	35	189
En cours	12	3	4	11
Produits intermédiaires et finis	276	89	179	186
Marchandises	475	186	291	370
TOTAL	936	329	509	756

En 2012, SAM Outillage a réalisé une vente exceptionnelle de stocks morts. Cette vente impacte négativement l'Excédent Brut d'Exploitation alors que ces stocks morts avaient été fortement dépréciés bien avant 2012. La reprise de la provision relative à cette vente exceptionnelle de stocks morts, qui représente un montant de 252 K€, explique la baisse sur 2012 du montant total de la dépréciation des stocks.

5.2. Créances clients nettes et autres actifs à court terme

Les créances clients incluent les effets remis à l'encaissement et non échus qui sont exclus des disponibilités.

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur sur la base de leur valeur nominale historique car les délais de paiement accordés sont conformes aux usages de la profession.

A partir d'indices de perte de valeur et après analyse, des dépréciations sont constituées dès lors que le cumul, le cas échéant actualisé s'il est significatif, des encaissements espérés est inférieur à la valeur nette comptable de la créance.

Les créances clients nettes (toutes à moins d'un an) et les autres actifs financiers à court terme se décomposent ainsi :

	2012			2011	
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Brut	Net
Acomptes versés sur commandes	145	-	145	154	154
Clients et comptes rattachés	9 990	178	9 812	8 949	8 949
Autres créances	787	-	787	1 682	1 682
Charges constatées d'avance	112	-	112	190	190
TOTAL	11 034	178	10 856	10 975	10 975

5.3. Trésorerie et équivalents

Evalués à leur juste valeur, la trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les comptes à terme, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les effets remis à l'encaissement et non échus sont exclus des disponibilités et sont reclassés dans les créances commerciales.

La trésorerie et équivalents ne comprennent aucun investissement en action.

Sa composition est la suivante :

	2012			2011	
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Brut	Net
Valeurs mobilières de placement	317	-	317	1 341	1 341
Comptes à terme	1 603	-	1 603	3 813	3 813
Disponibilités	2 975	-	2 975	765	765
TOTAL	4 895	-	4 895	5 919	5 919

VI. CAPITAUX PROPRES

La politique du Groupe consiste à maintenir une base solide de capitaux propres, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du personnel, de ses marchés, dans une perspective de soutien du développement futur de l'activité. Le Groupe prête une attention particulière à sa politique de distribution envers ses actionnaires en veillant au juste équilibre entre son intérêt général et celui des porteurs d'actions SAM.

Le groupe SAM a mis en œuvre un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI afin d'assurer l'animation du marché. Les données relatives au fonctionnement du contrat de liquidité figurent dans le rapport de gestion. Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date du 31 décembre 2012 :

- 605 titres détenus,
- Trésorerie engagée : 30 472 euros.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, le Groupe est autorisé à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir des plans d'options d'achats d'actions, ou d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et de les annuler ultérieurement sur décision expresse d'une Assemblée Générale. Les actions d'auto-contrôle détenues par la société sur elle-même ou par l'une de ses filiales sont déduites des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. En cas de cession ultérieure, le prix net de frais directs serait enregistré en capitaux propres. Fin 2012, la société détenait 38 262 de ses propres actions (pour 14 302 fin 2011), évolution due essentiellement à un rachat de gré à gré hors marché intervenu en juillet 2012 sur 25 322 actions en vertu d'une décision du conseil d'administration du 30 mai 2012.

Le capital social est constitué uniquement par des actions ordinaires. Elles peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur identifiable au gré de l'actionnaire. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites pendant 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. La société n'a émis aucun instrument financier permettant directement ou indirectement d'accéder immédiatement ou à terme à des actions en capital.

Détail de la rubrique « Réserves et autres »

	2012	2011
Prime d'émission, fusion, apport	948	452
Stocks options et/ou actions gratuites attribuées	-	-
Réserve légale	427	281
Réserves facultatives	3 190	1 206
Report à nouveau	1 015	656
Réserves consolidées	7 283	11 546
TOTAL	12 863	14 141

VII. PASSIF NON COURANT ET DETTES

7.1. Provisions

Des provisions sont constituées si, à la date de clôture, il est certain ou probable qu'une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe envers un tiers provoquera une sortie de ressources sans aucune contrepartie et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions s'analysent comme suit :

	2012	2011
Garanties produits	357	298
Litige client	-	-
Indemnités de fin de carrière (PTS)	-	36
Médailles du travail	40	35
Provision pour impôt	21	-
TOTAL	419	369

SAM Outillage S.A.S. assure une **garantie** contractuelle sur certains de ses produits au-delà de la garantie légale. En fonction de données historiques et statistiques, une provision est constituée pour faire face à cet engagement (en 2012, une dotation de 59 K€ a été enregistrée).

La société calcule, par une méthode actuarielle, ses engagements futurs au titre des **médailles du travail** (en 2012, une dotation de 5 K€ a été enregistrée pour SAM Outillage SAS).

7.2. Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués des emprunts auprès des établissements de crédit et assimilés, de la participation des salariés et des concours bancaires ponctuels. La part devant être remboursée dans les 12 mois suivant la date de clôture est portée dans les passifs courants.

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur sous déduction de leurs coûts d'émission

⇨ Dettes financières

Ventilation par échéance

	Total	moins d'un an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	5 532	1 666	3 866	-
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit	5 172	1 546	3 626	-
Emprunt en crédit bail	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	360	120	240	-

Endettement financier

	2012	2011
+ Dettes financières	5 532	5 338
- Valeurs mobilières de placement	317	1 342
- Comptes à terme et autres disponibilités	4 578	4 578
= Endettement net financier	637	- 582

Trésorerie

	2012	2011
+ Valeurs mobilières de placement	317	1 342
+ Comptes à terme et autres disponibilités	4 578	4 578
- Concours bancaires ponctuels	32	621
= Trésorerie nette	4 863	5 299

Le groupe a souscrit sur l'exercice 2012, cinq nouveaux emprunts pour un montant global de 2 455 K€.

Au 31 décembre 2012, seuls les financements bancaires des croissances externes réalisées en 2011 comportent des garanties, à savoir : sûreté réelle sous forme de nantissement des titres de PTS et covenants pour le financement de RODAC ; au 31 décembre 2012, ces covenants composés de ratios financiers sur les comptes du Groupe (endettement sur fonds propres, endettement sur capacité d'autofinancement, endettement sur excédent brut d'exploitation) sont respectés.

⇨ Autres passifs financiers

Ils se ventilent comme suit :

	Total	moins d'un an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	300	-	300	-
DETTES FOURNISSEURS	3 570	3 570	-	-
AUTRES PASSIFS	5 160	5 160	-	-
Autres dettes d'exploitation	1 200	1 200	-	-
Dettes sur immobilisations	81	81	-	-
Dettes diverses	49	49	-	-
Acomptes reçus sur commandes	121	121	-	-
Produits constatés d'avance	29	29	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 680	3 680	-	-

- Les dettes sur immobilisations financières correspondent à un complément de prix ('earn-out') probable payable en 2014 sur l'acquisition de PTS (nb : un complément de prix payable en 2013 a été repris en 2012 pour un montant de 300 K€ en 'Autres produits opérationnels non courants' compte tenu de la non atteinte de la performance conditionnant ce paiement).
- Les produits constatés d'avance correspondent au solde des subventions d'investissement obtenues étalées sur la durée de vie des investissements s'y afférant (1 K€), ainsi qu'à des facturations dont les livraisons ont été faites en janvier 2013 (28 K€).

7.3. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle se décompose ainsi :

	2012	2011
Charge d'impôt exigible	440	104
Produit ou Charge d'impôt différé	116	- 90
Total des impôts au compte de résultat	556	14

L'impôt exigible déterminé selon les règles fiscales est fondé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il intègre les éventuels ajustements d'impôts à payer sur les exercices précédents et s'analyse ainsi :

	2012	2011
Taux d'impôt effectif		
Résultat avant impôt	815	- 102
* Taux d'impôt en France (%)	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	272	- 34
+ Effets sur l'impôt théorique	284	48
> des différences entre base comptable et base fiscale	244	48
> des contributions additionnelles	42	0
> des éléments divers (dont crédits d'impôt)	- 2	0
= Charge réelle d'impôt	556	14
Taux d'impôt effectif	68,17%	- 13,80%

Le taux d'impôt effectif élevé en 2012 provient des effets fiscaux générés d'une part, par les attributions gratuites d'actions à émettre SAM Outillage (IFRS2) et d'autre part par la dépréciation non déductible de l'écart d'acquisition de PTS.

L'impôt différé à la clôture est calculé, selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'imposition, adopté ou qui sera adopté, aux différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs ou des passifs au bilan consolidé et leurs bases fiscales correspondantes.

La position nette des impôts différés se décompose ainsi :

	2012	2011
Ventilation des impôts différés		
Retraitement des écritures de nature fiscale	348	212
Différences temporaires	- 332	- 308
Sur réévaluation des terrains	183	183
= Impôt différé (passif)	199	87
Retraitement lié à IAS 19	39	42
Différences temporaires	0	0
Sur réévaluation des terrains	0	0
= Impôt différé (actif)	39	42

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

VIII. GESTION DES RISQUES ATTACHÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs autres que ceux présentés ci-après, pour lesquels elle a mis en place les procédures de gestion décrites ci-dessous. Les principaux risques attachés aux instruments financiers sont des risques de crédit, de liquidité et des risques de marché.

8.1. Risque de crédit

Les créances clients font l'objet d'un suivi permanent. Le risque sur chaque client (hors les clients de RODAC BV) est couvert par un assureur crédit. Au cas où la société serait amenée à dépasser l'encours autorisé par l'assureur et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant ou d'obtenir des garanties, la décision d'octroyer un délai de règlement au client fait l'objet de dérogation interne avec délégations conjointes. Les créances clients sont réparties entre un grand nombre de clients, divers secteurs d'activité et différentes régions.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (valeurs brutes) :

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (valeurs brutes) :

	2012	2011
Non Echu 2012	8 010	6 777
Echu dont :	1 980	2 351
- à moins de 30 jours décembre *	1 062	1 316
- de 31 à 90 jours	370	479
- de 91 à 180 jours	8	402
- de 181 jours à 1 an	270	96
- à plus d'un an	271	57
Total du poste Client net	9 990	9 127

* essentiellement : créances à échéance semaine 52- 2012, encaissées en date de valeur semaine 1- 2013.

Le Groupe estime qu'aucune perte de valeur n'est à comptabiliser au titre des créances non échues.

8.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux risques encourus par la Société de ne pas pouvoir faire face à ses obligations si elles arrivent à échéance. Bien que la structure financière ait été naturellement impactée par les acquisitions réalisées en 2011 en matière de croissance externe, la trésorerie reste largement positive et l'endettement faible au regard des capitaux propres et des performances normatives du groupe en matière de marge brute d'autofinancement ou de résultat opérationnel. Le Groupe estime donc ne pas présenter de risque de liquidité.

Par ailleurs :

- Le Groupe n'a cédé au cours de l'exercice, aucune de ces créances clients dans le cadre d'accords de 'factoring' ou équivalent,
- Le Groupe est propriétaire de tous les actifs fonciers et immobiliers de son site principal à Saint-Etienne. Ces actifs ne font l'objet d'aucune activation type 'lease-back' ou similaire.

La maturité des dettes financières soit un total de 5 532 K€ au 31 décembre 2012 est la suivante :

Echéance des dettes financières	2012
2013	1 666
2014	1 076
2015	1 111
Postérieur à 2015	1 678
TOTAL	5 532

8.3. Risque juridique :

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits ou litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une influence sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société et du Groupe.

8.4. Risque de marché

Risque de change :

La totalité du chiffre d'affaires est facturé en euro.

Le Groupe est exposé au risque de change uniquement sur des achats de marchandises importées, libellés essentiellement en US dollar et présentant une bonne linéarité.

Le groupe met en œuvre une politique de couverture partielle de ses achats prévisionnels en US \$ à un taux de change budgétaire sécurisant ses marges, par le biais d'achats à terme de devises. Au 31.12.2012 ces instruments de couverture représentaient 2 720 K\$ soit une contrevaletur de 2 235 K€.

Les contrats de crédit contractés par le Groupe SAM sont libellés uniquement en euros.

Risque de taux :

Dans le cadre de sa politique financière le Groupe s'emploie à diversifier ses lignes de crédit souscrites en recourant actuellement principalement aux taux fixes pour limiter son risque en cas de variation forte des taux.

Risque sur les placements :

Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de Sicav, comptes à terme... ne présentant aucun risque.

Risque de variations des cours des matières premières :

En cas de variation importante des prix des matières premières incorporées dans nos produits, nous pouvons subir des hausses de nos prix de revient ou de nos prix d'achats de produits semi finis ou finis. Nous nous efforçons, dans la pratique quotidienne de notre métier depuis toujours et dans une politique de sourcing et d'approvisionnements multi-sources, de limiter ces risques et de répercuter au mieux leurs effets dans nos prix de vente.

IX. ENGAGEMENTS OU OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES :

Engagements financiers	2012	2011
Effets escomptés et non échus	néant	néant
Avals et cautions donnés (a)	249	119
En matière de départ à la retraite	0	0
Solde sur commandes d'immobilisations	0	0
Avals et cautions reçus	néant	néant

(a) Concernent des cautions pour garanties de produits dans le cadre de marchés à l'exportation.

Il n'existe aucune garantie d'emprunt pour les filiales.

Le seul autre engagement hors bilan identifié concerne les heures cumulées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) pour les filiales françaises qui s'élève à 14 419 heures au 31/12/2012.

Pour ce qui concerne les opérations avec les parties liées, il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis ce qui concerne les administrateurs dirigeants, leurs éléments de rémunérations, de prime, d'attributions gratuites d'actions ou engagement de retraite prévu dans la convention de la Métallurgie (pour les dirigeants ayant un contrat de travail), tels que décrits dans le rapport de gestion.

Le Groupe n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

X. PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires.

Les ventes de biens sont comptabilisées à la date du transfert effectif à l'acheteur (soit à la date de livraison) de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens qui s'accompagne de l'arrêt de l'implication du Groupe dans leur gestion et dans leur contrôle effectif.

Ventilation du chiffre d'affaires

	2012	2011
Métropole	27 971	26 781
Exportation	10 986	5 849
TOTAL	38 957	32 630

XI. DONNÉES SOCIALES

11.1. Effectif équivalent temps plein

	2012	2011
Cadres	34	28
Employés et ouvriers	170	159
TOTAL	204	187
<i>Dont intérimaires</i>	<i>13</i>	<i>16</i>

L'effectif inscrit au 31 décembre 2012 ressortait à 196 personnes pour 207 un an auparavant.

11.2. Masse salariale

	2012	2011
Salaires et traitements	6 976	6 421
Charges sociales	2 768	2 683
Participation des salariés	384	164
Charges calculées sur attribution gratuite d'actions	543	161
TOTAL	10 670	9 429

11.3. Avantages au personnel

A court terme : Toutes les rémunérations, salaires, cotisations de sécurité sociale, congés payés, congés maladie, primes, l'intéressement, les avantages non-matérielles et toutes autres charges assimilées sont comptabilisés au titre de l'exercice au cours duquel les salariés du Groupe ont rendu les services correspondants.

Postérieurs à l'emploi : Le Groupe ne recourt à aucun régime à prestations définies collectif ou individuel. Par contre dans le cadre des régimes légaux et obligatoires à cotisations définies, les sociétés du Groupe versent les cotisations prévues à divers fonds d'assurances. L'engagement des sociétés du Groupe se limite au paiement des cotisations. Les cotisations ainsi versées sont comptabilisées au titre de l'exercice où elles sont dues.

A long terme : Parmi les divers avantages possibles, le Groupe est seulement concerné par les indemnités versées à l'occasion des médailles du travail. A partir d'évaluations actuarielles annuelles, la provision constituée est ajustée à chaque clôture.

Indemnité de fin de contrat : L'évaluation actuarielle des indemnités de fin de contrat prévues par les conventions collectives est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées et sur des hypothèses actuarielles prenant en compte les paramètres suivants :

- L'âge de départ à la retraite en se basant sur un âge théorique de départ à la retraite personnalisé,
- Un scénario de départ volontaire à l'initiative du salarié,
- La rémunération et ses charges sociales afférentes lors du départ,
- Les droits acquis lors du départ,
- Le taux de probabilité d'espérance de vie (tables de mortalité INSEEE 2004-2006 hommes ou femmes)
- Le taux de probabilité de présence dans l'entreprise,
- Un taux d'actualisation de 2,80 % correspondant sensiblement au niveau des taux iBoxx corporate Bonds et AA10+ à fin décembre 2012 soit 0,30 % net d'inflation et de progression salariale,
- Un taux de rendement sur les actifs de couverture de 2,80 %.

Ces évaluations et hypothèses sont revues annuellement.

Application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012 : comme indiqué dans la note 3.1, le Groupe SAM a opté pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012. De ce fait, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités de façon rétrospective en conformité avec les nouvelles règles applicables à des fins de comparaison.

Les montants comptabilisés au titre des avantages du personnel en résultat net à l'égard de des régimes à prestations définies sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	- 43	- 40
Intérêt sur l'obligation	- 37	- 36
Rendement des actifs du régime	27	28
Ecarts actuariels comptabilisés au cours de l'exercice	0	0
Coûts des services passés	0	0
Autres	1	20
TOTAL	- 52	- 28

Le Groupe prévoit pour l'exercice 2013 une charge de 69 K€.

Les montants découlant de l'obligation du Groupe au titre de ses régimes à prestations définies qui sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2012
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations	992
Juste valeur des actifs du régime	687
Déficit	305
Ecarts actuariels nets non comptabilisés	0
Coût des services passés non encore comptabilisés	0
Passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	305

Le tableau suivant présente les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies de l'exercice considéré :

(en milliers d'euros)	Exercice 2012
Obligation à l'ouverture	823
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	43
Coût financier	37
Ecarts actuariels bruts	160
Prestations versées	- 53
Autres	- 18
Obligation à la clôture	992

Paiement en actions : Il n'existe pas d'avantages accordés sous forme d'options d'achat ou de souscription d'actions de la société. Les avantages accordés sous forme d'attributions gratuites d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres.

Ces avantages sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres en 'Charges de Personnel' linéairement étalées sur la période d'acquisition, car il s'agit de plans « equity settled ».

Sur l'exercice, des avantages sous forme de paiement en actions ont été comptabilisés en 'Charges de Personnel' pour un montant de 543 K€. Ces avantages proviennent des attributions gratuites d'actions suivantes :

– **Attributions des 18 mars 2011 et 6 septembre 2012 :** 4 250 actions existantes de SAM SA au profit de sept salariés du Groupe. Ces attributions ne deviendront définitives qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. Cet avantage représente une charge en 2012 de 34 K€.

– **Attribution du 26 juillet 2011 :** conformément à l'autorisation donnée le 26 juillet 2011 par l'associé unique d'attribuer jusqu'à 10 % du capital de SAM Outillage SAS sur une durée de 38 mois sous forme d'actions à émettre, 28 770 actions (6%) de SAM Outillage SAS ont été attribuées gratuitement au Président de SAM SA et au Directeur général de SAM Outillage. Pour 14 385 d'entre elles, l'attribution définitive interviendra en juillet 2013, les conditions de performance étant complètement remplies. Pour l'autre moitié, l'attribution était conditionnée à la réalisation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, d'un « EBITDA opérationnel courant » après retraitements, supérieur ou égal à 90 % d'un montant minimum de 3 141 K€. « L'EBITDA opérationnel courant » 2012 ressortant à 3 015 K€, seules 80 % des actions prévues soit 11 508 actions donneront lieu à une attribution définitive en juillet 2013. L'« EBITDA opérationnel 2012 » du Groupe a été validé le 28 mars 2013 selon les modalités prévues au plan d'attribution ; il correspond à l'EBITDA publié neutralisé des 'Charges de Personnel' enregistrées en 2012 relatives à l'attribution gratuite d'actions SAM Outillage, des coûts de prestations relatifs au plan stratégique et de l'impact sur l'EBITDA de la perte due à une vente exceptionnelle en 2012 de stocks morts provisionnés les années antérieures. Les 25.893 actions ainsi attribuées, représentant une valeur de 732 K€ (calculée sur l'actif net à la date d'attribution), deviendront disponibles en juillet 2015. Cet avantage représente sur 2012, une charge de 356 K€.

– **Attribution du 23 mars 2012 :** conformément à la même autorisation du 26 juillet 2011, 14 385 actions (3%) à émettre de SAM Outillage SAS ont été attribuées gratuitement au Président de SAM SA et au Directeur général de SAM Outillage SAS. L'attribution définitive interviendra en mars 2014. Elle sera fonction de l'« EBITDA opérationnel du Groupe » en 2013 selon la grille amendée par le conseil d'administration de SAM SA de février 2013 (l'objectif d'EBITDA opérationnel 2013 est fixé à 3,50 M€ pour une attribution de 100 % des 14 385 actions prévues au lieu de 4 M€, compte-tenu notamment, d'un contexte économique dégradé). Ces actions, représentant une valeur de 386 K€ (calculée sur l'actif net à la date d'attribution), deviendront disponibles en mars 2016. Cet avantage représente sur 2012, une charge de 153 K€.

XII. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

	2012	2011
Rémunération versée par la mère à ses administrateurs	54	51
Rémunération versée par les filiales à ses administrateurs	-	-
Rémunération versée aux principaux dirigeants (1)	1 105	1 060
Rémunération versée par l'ensemble du groupe	1 159	1 111

(1) Correspond à la rémunération des dix personnes les mieux rémunérées

XIII. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucun de ces frais présentés ci-après n'est capitalisé, les critères d'activation prévus par la norme IAS 38 n'étant pas remplis :

	2012	2011
Frais de recherche et développement	923	273

Le Groupe a initié un important effort de R&D en 2012 notamment en renforçant ses structures internes dédiées.

XIV. FRAIS NON COURANTS

Cette ligne comprend :

Produits Pour 300 K€ : la reprise d'une dette financière de même montant enregistrée en 2011 relative à un complément de prix susceptible d'être du sur le prix d'acquisition de la société PTS. Ce complément de prix ne sera pas payé compte tenu de la non-réalisation des conditions de performance,

Charges Pour 600 K€, une perte de valeur sur le Goodwill de PTS suite à 'impairment test'(cf note 4.7),
Pour 17 K€, de frais divers dans le cadre des acquisitions de croissance externe réalisées en 2011.

XV. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe n'a qu'une seule activité : l'outillage à main et petits équipements connexes. Le groupe n'a pas identifié d'exposition à des risques ou rentabilités différentes justifiant de secteurs d'activités ou géographiques distincts.

XVI. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES :

Filiales acquises : aucune acquisition n'a eu lieu en 2012.

XVII. AUTRES INFORMATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours de la période aucun élément exceptionnel, changement d'estimation, mouvement sur emprunt obligataire, rachat sur capitaux propres ou changement sur les engagements n'est intervenu autres que ceux inclus dans les comptes.

Pour mémoire, il est signalé que fin janvier 2013, le Groupe SAM par sa filiale SAM Outillage a renforcé son outil industriel et sa vocation de fabricant français avec l'acquisition du fonds de commerce d'un atelier de tôlerie industrielle, partenaire de longue date du Groupe, afin de mieux maîtriser la conception et la production de ses outils de rangement (servantes, présentoirs, boîtes à outils, panneaux...). Pour l'ensemble des biens corporels et incorporels de cette acquisition, SAM Outillage SAS a réglé, une somme forfaitaire de 33 K€ sans 'Goodwill' ni 'Badwill'.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SAM S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.4 « Changements de méthodes » de l'annexe relative à l'application anticipée de la révision de la norme IAS 19, précisant notamment les principaux impacts de cette première application sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011 ainsi que sur les états financiers de l'exercice 2011.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre des principes comptables appliqués, votre société apprécie à chaque clôture :

- Les Goodwill dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 1.391 K€. Ils ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites au paragraphe IV ACTIF NON COURANT dans la note 4.7 « Dépréciations des actifs » de l'annexe consolidée. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie, contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des divisions sous le contrôle du Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations comptables par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que la note 4.7 de l'annexe consolidée donne une information appropriée.
- L'évaluation et les dépréciations de stocks selon les modalités décrites au paragraphe V ACTIF COURANT dans la note 5.1. « Stocks et encours » de l'annexe consolidée. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues au niveau du groupe en matière d'évaluation et de dépréciation de stocks, décrite dans la note de l'annexe consolidée, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche, et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Seyssinet, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS GOURGUE :
Commissaire aux Comptes

Sylvain DOSSE

CAP OFFICE :
Commissaire aux Comptes

Frédéric BOUQUOT

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

			EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION	(note 9)	(I)	371	374
Chiffre d'affaires net total			340	340
Transferts de charges			31	34
CHARGES D'EXPLOITATION	(note 6)	(II)	859	1 321
Autres achats et charges externes			325	408
Impôts, taxes et versements assimilés			21	71
Charges de personnel	(note 3 et 8)		302	548
Charges sociales			98	188
Dotations aux amortissements			18	14
Autres charges	(note 8)		95	92
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	- 488	- 947
PRODUITS FINANCIERS		(III)	97	3 575
Produits financiers de participation	(note 6)		78	3 500
Reprises de provisions sur actions propres	(note 3)		0	0
Produits nets sur cessions d'actions propres			2	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières			16	75
CHARGES FINANCIERES		(IV)	445	2
Dotations aux provisions sur actions propres	(note 3)		439	0
Intérêts et charges assimilées			0	2
VNC sur cession d'actions propres			6	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER		(III - IV)	- 348	3 573
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 + 2)	- 836	2 626
PRODUITS EXCEPTIONNELS		(V)	0	14
Autres produits exceptionnels			0	14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(VI)	0	0
Valeur nette des actifs cédés			0	0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(V - VI)	0	14
Impôt sur les bénéfices	(note 10)	(VII)	- 304	- 282
5 - TOTAL DES PRODUITS		(I + III + V)	468	3 963
6 - TOTAL DES CHARGES		(II + IV + VI + VII)	1 000	1 041
7 - RÉSULTAT NET		(5 - 6)	- 531	2 923

ACTIF

	AU 31.12.2012			AU 31.12.2011
	Montant brut	Amortissements provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles (note 1)	71	32	39	57
Participations (note 6)	7 310		7 310	7 310
Autres immobilisations financières	837	310	527	1
TOTAL (I)	8 218	342	7 876	7 368
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances (note 5)	3 143		3 143	3 056
Actions propres (note 3)	631	129	502	355
Valeurs mobilières de placement (note 2)	52		52	202
Disponibilités	390		390	2 083
TOTAL (II)	4 215	129	4 086	5 696
Charges constatées d'avance	2		2	5
TOTAL GENERAL (I à II)	12 435	471	11 964	13 069

PASSIF

CAPITAUX PROPRES				
Capital social versé (note 4)			7 408	7 408
Réserve légale			427	281
Autres réserves			3 178	1 202
Report à nouveau			1 015	655
Résultat de l'exercice			- 532	2 923
TOTAL (I)			11 495	12 468
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
(note 3)			53	64
TOTAL (II)			53	64
DETTES				
(note 5 à 7)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			75	45
Dettes fiscales et sociales			297	300
Autres dettes			43	192
TOTAL (III)			416	537
TOTAL GENERAL (I à III)			11 964	13 069

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I. PRINCIPES ET RÈGLES COMPTABLES

1.0 Précisions

La vocation de la société SAM SA consiste à assurer des prestations de direction auprès de sa seule filiale SAM OUTILLAGE SAS ainsi que des filiales de cette dernière, et à représenter l'activité d'outillage à main sur les marchés boursiers et auprès de l'administration fiscale en tant que société mère du groupe fiscal constitué avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.

Aucun tableau de financement n'est présenté du fait de la simplicité de fonctionnement de la société et de la transparence en résultant.

1.1 Références de base

Les comptes annuels de la Société, d'une durée de 12 mois en 2012, sont établis conformément aux dispositions de la législation française.

Ils ont été arrêtés le 28 mars 2013 par le Conseil d'Administration de la Société, dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes comptables, d'indépendance des exercices et dans la perspective de continuité de l'exploitation.

1.2 Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est basée sur la méthode des coûts historiques.

Pour les immobilisations financières cette évaluation au coût historique est comparée à la valeur d'usage. Celle-ci est généralement déterminée par référence aux capitaux propres de la société détenue, à sa contribution à l'activité du groupe et à ses perspectives de développement et de résultat.

Des provisions pour dépréciation des actifs sont constituées chaque fois que la valeur d'inventaire, d'usage ou celle probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable d'un élément de l'actif.

II. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (en milliers d'euros K€)

Note 1 - Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements se présentent ainsi :

	Valeur brute au 01/01/2012	Acquisitions	Cession	Valeur brute au 31/12/2012
Véhicules	69	-	-	69
Matériel bureau et informatique	2	-	-	2
TOTAL	71	-	-	71

	Cumul amt au 31/12/2012	Dotation amt 2012	Reprise amt 2012	TOTAL 31/12/2012
Véhicules	14	17	0	31
Matériel bureau et informatique	1	1	0	1
TOTAL	14	18	0	32

Les immobilisations sont amorties en mode linéaire et sur les durées suivantes :

- véhicules : 4 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 ans.

Note 2 - Valeurs mobilières de placement

Ce poste inclut essentiellement, valorisés à leur coût d'acquisition, des placements à court terme, parts de FCP, SICAV ou dépôts à terme, sans risque sur le capital. A la clôture de l'exercice la valeur de marché totale correspond à la valeur inscrite au bilan.

Note 3 - Actions propres et bloc d'actions

En date du 06 Juillet 2012, la société a procédé au rachat d'un bloc d'actions aux conditions suivantes :

- quantité : 25 232 actions propres
- cours de rachat : 44 €.

Ce rachat étant affecté à hauteur de 5% du capital à des paiements futurs en actions dans le cadre de la politique de croissance externe du groupe, la contrepartie de ces 5%, soit 18 994 actions, a été comptabilisée en « autres immobilisations financières » pour 836 K€ brut.

Les autres actions propres (au titre du contrat de liquidité ou affectées à des plans d'attributions gratuites d'actions ou disponibles), au nombre de 19 268 en fin d'exercice, sont valorisées à leur coût d'acquisition pour 631 K€ brut.

Les actions auto-détenues non affectées à un plan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valeur actuelle. Au 31 décembre 2012, le cours de bourse moyen de clôture, soit 27,704 €, a généré une moins-value latente de 439 K€ (soit 310 K€ au titre des immobilisations financières, et 129 K€ au titre des actions propres). Cette provision pour dépréciation est déductible du résultat fiscal.

Les actions propres affectées à un plan font quant à elles l'objet d'une provision (conformément à l'avis 08-17 du CNC du 6/11/2008) étalée au prorata temporis sur la durée d'acquisition des droits par les bénéficiaires, et calculée sur le coût d'entrée des actions rachetées ou sur le coût probable de rachat. Les dotations et reprises liées à cette provision sont comptabilisées en charges de personnel. Le détail des mouvements 2012 est le suivant :

	Provision au 01/01/2012	Dotation	Reprise	Provision au 31/12/2012
7 ^{ème} Plan	43	3	46	-
8 ^{ème} Plan	21	27	-	48
9 ^{ème} Plan	-	5	-	5
TOTAL	64	34	46	53

Les actions propres affectées à un plan au 31.12.2012 représentent 4 250 actions dont 2 800 attribuées en 2011 et 1 450 attribuées en 2012.

Note 4 – Composition du capital social

Le nombre d'actions composant le capital social est inchangé à 379 874 actions de 19,50 €.

	2012	2011
Capitaux propres à l'ouverture	12 468	9 986
Résultat net	- 532	2 923
Païement dividendes	- 441	- 441
Capitaux propres à la clôture	11 495	12 468

Note 5 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont en totalité à moins d'un an.

Note 6 – Entreprises liées

Au 31 décembre 2012, des positions avec des entreprises liées existent et sont présentées dans le tableau suivant :

Au 31/12/2012	SAM OUTILLAGE	PTS
BILAN		
Titres de participation	7 310	-
Compte courant de convention de trésorerie	2 858	-
Compte courant d'intégration fiscale	201	- 9
Créances clients	68	-
Dettes fournisseurs	- 7	-
Compte courant de gestion	- 2	-
COMPTE DE RÉSULTAT		
Charges d'exploitation	- 41	-
Produits d'exploitation	371	-
Produits financiers (intérêts sur compte courant)	78	-

Note 7 – Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont incluses dans les postes de bilan, fournisseurs factures non parvenues pour 2 K€ et autres dettes pour 59 K€. Un produit à recevoir a été comptabilisé pour 3 K€.

Note 8 – Personnel, informations en matière de rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération brute des organes d'administration versée au titre de l'exercice 2012 ressort à 308 K€ dont : 51 K€ de jetons de présence, 8 K€ d'avantages en nature et 8 K€ de rémunération de missions confiées à des administrateurs au titre du Comité d'Audit. Parmi les organes de direction, seul le Président Directeur Général est rémunéré par la société depuis le 1^{er} janvier 2011.

Note 9 – Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constitués de prestations refacturées à la filiale Sam Outillage.

Note 10 – Impôts sur les bénéficiaires

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le groupe a opté pour une prise en charge par chaque société de l'impôt qu'elle aurait eu à acquitter sans ce régime. Aussi toutes les charges et profits d'impôts transitent par le poste impôt du compte de résultat. Chez la Mère les économies temporaires d'impôt à reverser aux filiales ultérieurement font l'objet d'une provision exceptionnelle pour risques le cas échéant. L'impôt sur les bénéfices de l'exercice intègre un profit net de 304 K€ lié au groupe fiscal.

Note 11 - Liste des filiales et participations

Les informations sont développées sur le tableau des filiales ci-joint.

Note 12 - Engagements

La société n'a reçu ou donné aucun engagement.

Note 13 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre de l'exercice 2012 sont de 20 K€ pour la société.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2008	2009	2010	2011	2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	7 408	7 408	7 408	7 408	7 408
Nombre d'actions ordinaires existantes	379 874	379 874	379 874	379 874	379 874
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	28	340	340	340
Résultat avant impôts, amortissements et autres	762	825	745	2 627	- 379
Impôt sur les bénéfices	- 66	- 85	- 67	- 282	- 304
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, amortissements et autres	828	910	812	2 923	- 531
Résultat distribué	418	418	456	456	228 (a)
RESULTATS PAR ACTION AJUSTEE (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et autres	2,18	2,40	2,14	7,66	- 0,20
Résultat après impôts, amortissements et autres	2,18	2,40	2,14	7,69	- 1,40
Dividende net attribué à chaque action	1,10	1,10	1,20	1,20	0,60 (a)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	0	0	1	2	1
(a) montant de la distribution proposé par le Conseil d'administration					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (en milliers d'euros)

	SAM Outillage	SAM* Herramientas	PTS*	RODAC*
N° SIREN	338 002 231	B-81964413	398 764 712	17 356 407
Capital	7 500	108	300	204
Nombre d'actions détenues	479 500	100	600	450
Capitaux propres autres que le capital, hors résultat de l'exercice	6 669	203	590	521
Quote-part du capital détenu	100%	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute	7 310	108	2 900	759
- nette	7 310	108	2 600	759
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	2858	néant	néant	néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	néant	néant	néant	néant
Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice	34 592	1 280	4 978	3 416
Résultat net de l'exercice	1 132	38	63	- 324
Dividendes encaissés par la société mère au cours de l'exercice	0	0	0	0

* Filiale de Sam outillage

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SAM S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 7.309.809 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites au paragraphe I « Principes et règles comptables » dans la note 1.2 « Méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précitée et nous avons contrôlé les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Seyssinet, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS GOURGUE :
Commissaire aux Comptes
Sylvain DOSSE

CAP OFFICE :
Commissaire aux Comptes
Frédéric BOUQUOT

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article 225.38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Conseil d'administration du 30 mai 2012 : Rachat d'actions propres

Personnes concernées : FCP Stock Picking actionnaire détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature et objet : La société SAM S.A. a racheté 25.232 de ses propres actions auprès de FCP Stock Picking actionnaire détenant une fraction du capital supérieure à 10%.

Modalités : Ce rachat s'est réalisé au prix unitaire de 44 € le 6 juillet 2012 soit une transaction totale de 1.110.208 € auquel se sont ajoutés 2.200 € de frais de courtage.

2. Conseil d'administration du 6 décembre 2012 : Convention d'accompagnement du management

Personnes concernées : Monsieur Noël GUICHARD administrateur de la société et ancien Président de SAM S.A.

Nature et objet : Monsieur Noël GUICHARD percevra une rémunération exceptionnelle mensuelle de 2 500 € au titre d'une mission d'accompagnement du management de SAM S.A. afin de faciliter la mise en relation avec divers partenaires du marché de l'outillage et des relations propres de Monsieur Noël GUICHARD susceptibles d'intéresser le groupe SAM.

Modalités : Cette rémunération exceptionnelle sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2013.

B - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prestations de services entre SAM S.A. et SAM Outillage :

Nature, objet et modalités : Facturation de prestations de services de la société SAM S.A. à la société SAM Outillage. Quatre grandes catégories de services ont été isolées :

- L'exécution de services de direction et de coordination ;
- L'exécution de services d'animation et d'assistance ;
- L'exécution de services de gestion et de contrôle ;
- L'exécution de services de représentation ;

Les facturations mensuelles sont établies sur des bases estimées en fonction des budgets annuels prévisionnels puis régularisées sur la base des coûts réels engagés par la société mère. Les montants facturés hors taxes sur l'exercice sont évalués sur la base des coûts réels supportés par la maison mère majorés de 5 %. Au titre de l'exercice 2012, la société mère a facturé à sa filiale une rémunération mensuelle de 28 317 € HT. Le produit d'exploitation comptabilisé sur l'exercice social s'élève à 339 804 € HT.

2. Convention de prestations de services entre SAM Outillage et SAM S.A. :

Nature, objet et modalités : Facturation de prestations de services de la société SAM Outillage à la société SAM S.A. Ces prestations concernent l'assistance matérielle (mise à disposition de locaux), l'assistance aux obligations liées à la présence de SAM S.A. sur le marché boursier, le secrétariat général et la gestion administrative, comptable, fiscale et financière de SAM S.A. Les facturations mensuelles seront établies sur des bases estimées en fonction des budgets annuels prévisionnels puis régularisées sur la base des coûts réels engagés par la filiale. Les montants facturés hors taxes sur l'exercice sont évalués sur la base des coûts réels supportés par la filiale majorés de 5 %. Au titre de l'exercice 2012, la filiale a facturé à la société mère une rémunération mensuelle de 3 378.70. La charge d'exploitation comptabilisée sur l'exercice social s'élève à 40 544.40 €.

3. Rémunération exceptionnelle des rapporteurs du Comité d'audit et administrateurs de la société :

Cette convention a été approuvée au cours de l'exercice précédent et son exécution s'est déroulée pour la première fois au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées : Monsieur Joseph LAFONT et Monsieur Vincent ROUXEL, rapporteurs du Comité d'audit et administrateurs de la société.

Nature et objet : Chaque rapporteur administrateur a perçu une rémunération exceptionnelle de 2 000 € par jour d'intervention. La durée standard de la mission spéciale des rapporteurs du Comité d'audit porte en moyenne sur deux jours et la fréquence est d'une fois par an.

Modalités : Cette rémunération exceptionnelle est versée le mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le conseil d'administration et s'élève à 8.000 € sur l'exercice social.

Lyon et Seyssinet, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS GOURGUE :
Commissaire aux Comptes
Sylvain DOSSE

CAP OFFICE :
Commissaire aux Comptes
Frédéric BOUQUOT

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SAM S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Seyssinet, le 11 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS GOURGUE :
Commissaire aux Comptes
Sylvain DOSSE

CAP OFFICE :
Commissaire aux Comptes
Frédéric BOUQUOT

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

RÉSOLUTIONS DE NATURE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, constate qu'aucune dépense et charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée sur l'exercice.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à 482 862,85 €, égal au montant du solde créditeur du compte report à nouveau, diminué du résultat net négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de la manière suivante :

- La somme de : 227 924,40 €
à titre de dividendes, soit un dividende de 0,60 euros par action, étant précisé que les actions auto détenues par la Société ne donnent pas droit à dividendes, les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seront affectés au compte report à nouveau,

- Le solde, soit la somme de : 254 938,45 €
au compte « Report à nouveau »

La mise en paiement des dividendes aura lieu à compter du 21 juin 2013 dans les délais légaux.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents français à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Conformément à la loi, l'assemblée générale rappelle que les dividendes distribués, par action, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividendes par action	Revenus bruts éligibles à l'abattement	Revenus bruts non éligibles à l'abattement
Exercice clos le 31 déc. 2011	1,20 €	1,20 €	0 €
Exercice clos le 31 déc. 2010	1,20 €	1,20 €	0 €
Exercice clos le 31 déc. 2009	1,10 €	1,10 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commis-

saires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les termes desdits rapports et les nouvelles conventions qui leurs sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Champavère)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Champavère arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Frédéric Champavère a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être renouvelées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Blanc)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Blanc arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Olivier Blanc a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être renouvelées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Jabouley)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Jabouley arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Marc Jabouley a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être renouvelées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Rouxel)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Rouxel arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Vincent Rouxel a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être renouvelées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Lafont)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Lafont arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2015.

Monsieur Joseph Lafont a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être renouvelées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Nomination du cabinet CAP OFFICE en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet CAP OFFICE, domicilié 12 quai du Commerce – 69009 Lyon, arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Nomination de Monsieur Jean-Michel Bloch en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Michel Bloch, domicilié 12 quai du Commerce – 69009 Lyon arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Nomination du cabinet GRANT THORNTON en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet MAZARS-GOURGUE)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS-GOURGUE, domicilié ZI La Tuilerie, 4, rue Paul Valérien Perrin – 38170 Seyssinet-Pariset, arrive à expiration ce jour, décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet MAZARS-GOURGUE, le cabinet GRANT THORNTON, représenté par Madame Françoise Méchin, domicilié 42, avenue Georges Pompidou, 69003 Lyon, pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Nomination du cabinet IGEC en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Guinet)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe GUINET, domicilié ZI La Tuilerie, 4, rue Paul Valérien Perrin – 38170 Seyssinet-Pariset, arrive à expiration ce jour, décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GUINET, le cabinet IGEC, représenté par Monsieur Vincent Papazian, domicilié 3, rue Léon Jost, 75017 Paris, pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour l'achat par la Société de ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration donne, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, l'autorisation au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision et sous déduction des actions auto-détenues, à un prix par action au plus égal à 40 euros. Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10% correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ;
- vendre, céder ou transférer par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises ;
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution et ce, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de 24 mois.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de :

- animer le titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008, approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 1er octobre 2008 conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou attribuer gratuitement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce des actions de la Société ou attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;

- annuler tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ;
- conserver les actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme est fixé à 1 519 496 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2012 sous la sixième résolution.

RÉSOLUTIONS DE NATURE EXTRAORDINAIRE QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions auto-détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée :

- à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce et du programme de rachat d'actions visé sous la quatorzième résolution, dans la limite de 10% du capital, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par périodes de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier, en conséquence, les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

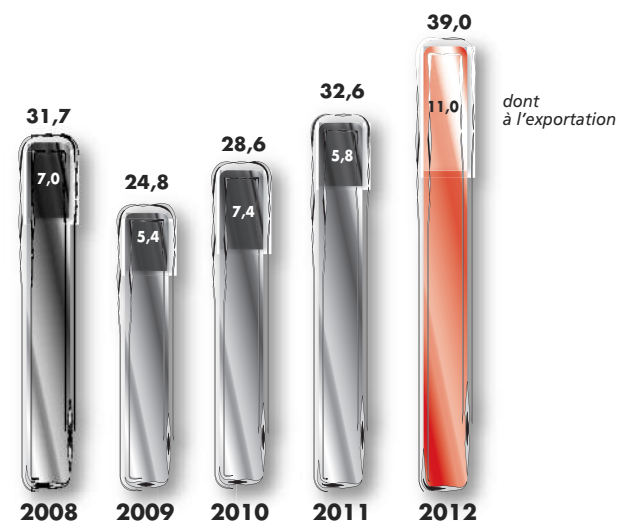
La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2012 sous la septième résolution.

SEIXIÈME RÉSOLUTION

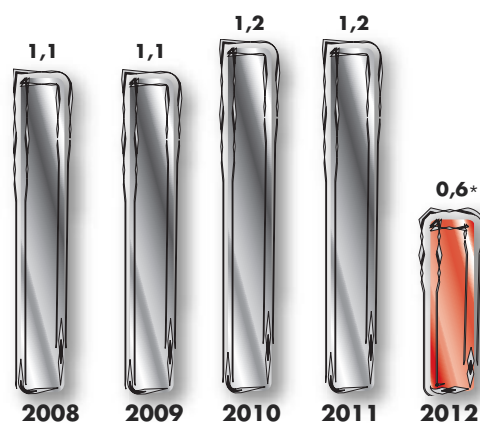
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



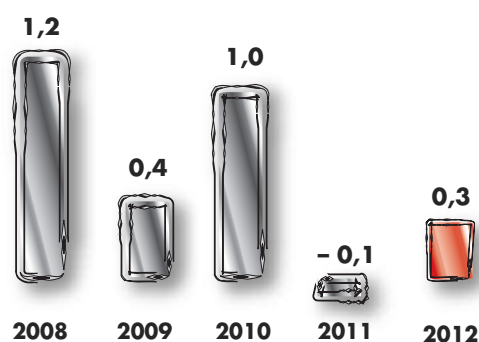


CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
en millions d'euros

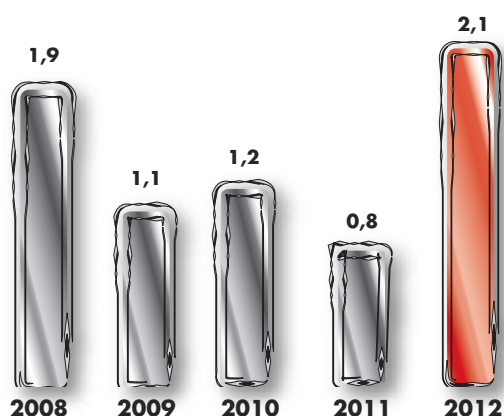


DIVIDENDE NET PAR ACTION
en euro

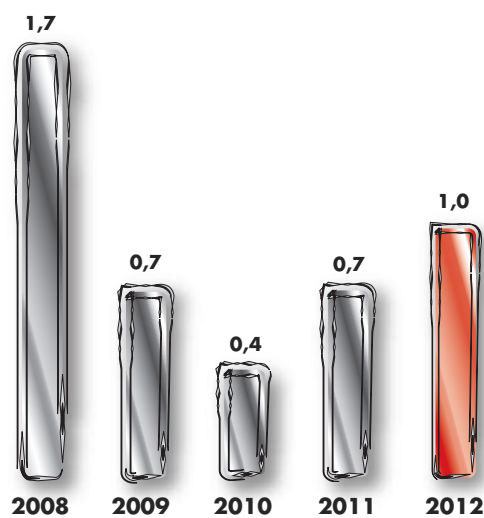
* Dividende proposé par le Conseil d'Administration.



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
en millions d'euros



MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE
en millions d'euros



INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS CONSOLIDÉS
en millions d'euros

CHIFFRES SIGNIFICATIFS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	2008		2009		2010		2011		2012	
		% C.A.		% C.A.		% C.A.		% C.A.		% C.A.
CHIFFRE D'AFFAIRES	31,7	100,0	24,8	100,0	28,6	100,0	32,6	100,0	39,0	100,0
dont à L'EXPORTATION	7,0	22,1	5,4	21,6	7,4	26,0	5,8	17,9	11,00	28,2
RESULTAT OPÉRATIONNEL	1,7	5,4	0,8	3,3	1,5	5,4	0,0	-0,1	1,1	2,7
RESULTAT NET	1,2	3,8	0,4	1,7	1,0	3,7	-0,1	-0,4	0,3	0,8
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	1,9	6,0	1,1	4,5	1,2	4,2	0,8	2,4	2,1	5,4
INVESTISSEMENTS (hors financiers)	1,7	5,4	0,7	3,0	0,4	1,4	0,7	2,3	1,0	2,5
IMMOBILISATIONS NETTES	7,4	23,3	7,1	28,7	6,8	23,8	8,9	27,3	8,4	21,6
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET	14,5	45,7	10,3	41,5	10,5	36,7	14,1	NA	13,6	34,9
CAPITAUX PROPRES	21,4	67,6	21,4	86,1	21,9	76,7	21,4	65,7	20,5	52,7
ENDETTEMENT NET FINANCIER	-0,6	-1,8	-5,0	-20,3	-5,1	-18,0	-0,6	-1,8	0,6	1,6
TOTAL BILAN	35,9	113,4	31,1	125,3	32,6	114,1	38,2	117,2	35,7	91,6
EFFECTIF MOYEN	202		162		169		187		204	



SAM OUTILLAGE



AGENDA PRÉVISIONNEL 2013/2014

Date	Evénement
17/06/2013	Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire
21/06/2013	Paiement du dividende
31/07/2013	Publication du C.A. du 2 ^e trimestre 2013
20/09/2013	Publication du rapport financier du 1 ^{er} semestre 2013
15/11/2013	Publication du C.A. du 3 ^e trimestre 2013
14/02/2014	Publication du C.A. du 4 ^e trimestre 2013
28/03/2014	Publication des résultats annuels résumés 2013
30/04/2014	Mise en ligne du rapport financier annuel 2013

Société Anonyme au capital de 7 407 543 €
soumise à la législation française et inscrite au compartiment C du marché d'EURONEXT Paris

Siège Social :
60, boulevard Thiers - B.P. 10528
42007 Saint-Etienne Cedex 1 - France
Tél. (33) 04 77 92 13 13 – Fax. (33) 04 77 92 13 28
web : www.sam-actionnaires.com
e-mail : actionnaires@sam-outillage.com